

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00045

Numéro SIREN : 428 745 020

Nom ou dénomination : DOLFINES

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2018 sous le numéro de dépôt 7589

DIETSWELL

Société anonyme au capital de 6.364.170 euros
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naïade 78280 Guyancourt
428 745 020 RCS Versailles

(la « **Société** »)

n° de
dépôt

7589

n° de
gestion

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

DU 12 JUN 2018 A 10.30 HEURES

n° de
facture

Guy.

n° de
chrono

L'an deux mille dix-huit,
Le douze juin,
A dix heures trente,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire (ci-après l'« **Assemblée Générale** ») au siège social de la Société sur convocation du Conseil d'administration.

L'avis de réunion valant convocation a été publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 7 mai 2018.

L'avis de convocation des actionnaires a été inséré dans le journal Le Parisien paru le 28 mai 2018, ainsi qu'au BALO du 28 mai 2018.

Les titulaires d'actions au nominatif depuis un mois au moins à cette date ont été en outre convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 28 mai 2018.

Il a été dressé une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur **Jean-Claude BOURDON**, en sa qualité de président du Conseil d'administration (ci-après désigné le "**Président**").

Monsieur **Jean-Claude BOURDON** et Monsieur **Dominique MICHEL**, actionnaires présents, représentant le plus grand nombre de voix, sont désignés en qualités de scrutateurs, fonctions qu'ils déclarent accepter.

Madame **Sylvie LORAIN** est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, ce qu'elle accepte.

Le Président rappelle aux actionnaires que le Commissaire aux comptes titulaire de la Société, le cabinet Grangé et Associés CGA SAS, représenté par Monsieur **Benoît GRANGE**, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 28 mai 2018 est **présent**.

Madame **Delphine BARDELET-GUEJO**, représentante du comité d'entreprise dûment informé de la tenue de l'Assemblée est **présente**.

Le Président indique que la feuille de présence démontre que les actionnaires représentant plus de **25%** des droits de vote sont présents ou représentés et informe l'Assemblée que le quorum requis par la loi en matière extraordinaire est réuni.


DB

En conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée en la forme extraordinaire et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

1. la copie des lettres de convocation envoyées aux actionnaires, au Commissaire aux comptes et aux représentants du comité d'entreprise, en date du 28 mai 2018, ainsi que l'avis de réception de chacun ;
2. la copie de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO en date du 7 mai 2018 ;
3. la copie de l'avis de convocation publié au BALO en date du 28 mai 2018 ;
4. la copie de l'avis de convocation publié dans le journal d'annonces légales le Parisien le 28 mai 2018 ;
5. la feuille de présence, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés, les formulaires de vote par correspondance et la liste des actionnaires ;
6. le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
8. le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
9. le rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscriptions d'actions établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce ;
10. le rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce ;
11. le texte des projets des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée Générale ;
12. un exemplaire des statuts modifiés de la Société, figurant en **Annexe A** des présentes ; et
13. un exemplaire des statuts de la Société à jour.

Le Président déclare alors que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société pendant le délai fixé par lesdites dispositions, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

A. A TITRE ORDINAIRE :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
3. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les options de souscriptions d'actions établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce ;
4. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce ;



Handwritten signature and initials, possibly 'DB', in the bottom right corner.

5. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'usage d'une délégation de pouvoir dans le cadre d'une augmentation de capital établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce ;
6. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
8. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
9. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 - Approbation des dépenses non déductibles ;
10. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
11. Information des actionnaires sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce ;
12. Information des actionnaires sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;
13. Information des actionnaires sur l'usage d'une délégation de compétence en matière d'augmentation de capital, en vertu des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce) ;
14. Attribution de jetons de présence aux administrateurs de la Société ;
15. Renouvellement du mandat du cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, dont le mandat est arrivé à expiration ;
16. Renouvellement du mandat de Monsieur Vincent Pajot en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, dont le mandat est arrivé à expiration ;

B. A TITRE EXTRAORDINAIRE :

17. Modification de l'article 14 (*Conseil d'administration*) et de l'article 21 (*Assemblées Générales*) des statuts de la Société ; et
18. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, après (i) avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et (ii) avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.



DB

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Vote Pour : 4.414.140

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 Approbation des dépenses non déductibles

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et approuvant la proposition du Conseil d'administration,

Constate que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 font apparaître une perte nette comptable de (1.209.549,62) euros ; et

Décide d'affecter ladite perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au compte report à nouveau débiteur dont le solde négatif passerait ainsi de (4.532.353,61) euros à (5.741.903,23) euros.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges, telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et qui se sont élevées à la somme de 11.779 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Vote Pour : 4.414.140

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce

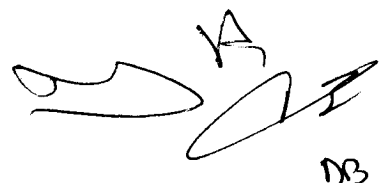
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport ainsi que les conventions qui y sont visées.

Vote Pour : 4.414.140

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

Handwritten signature and initials, possibly 'A' and 'B', with a large flourish.

QUATRIEME RESOLUTION

***Information des actionnaires sur les opérations réalisées
en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce***

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions, l'Assemblée Générale prend acte du contenu dudit rapport.

Vote Pour : 4.414.140

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

***Information des actionnaires sur les opérations réalisées
en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce***

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions, l'Assemblée Générale prend acte du contenu dudit rapport.

Vote Pour : 4.414.140

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

***Information des actionnaires sur l'usage d'une délégation de compétence
en matière d'augmentation de capital,
en vertu des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce***

Après avoir entendu lecture du rapport complémentaire du Conseil d'administration sur l'usage par le Conseil d'administration de la délégation de compétence de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 23 mars 2018, l'Assemblée Générale prend acte du contenu dudit rapport.

Vote Pour : 4.414.140

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.



DB

SEPTIEME RESOLUTION

Attribution de jetons de présence aux administrateurs de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'attribuer aux administrateurs la somme globale et forfaitaire de 3.000 euros à titre de jetons de présence.

Vote Pour : 4.414.140

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, dont le mandat est arrivé à expiration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat du cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que le mandat du cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Vote Pour : 4.414.140

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Vincent Pajot en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, dont le mandat est arrivé à expiration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Monsieur Vincent Pajot en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que le mandat de Monsieur Vincent Pajot en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Vote Pour : 4.414.140

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

Handwritten signature and initials, including the letters 'DB' at the bottom right.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION

***Modification de l'article 14 (Conseil d'administration)
et de l'article 21 (Assemblées Générales)
des statuts de la Société***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, approuve les modifications statutaires suivantes :

1. Suppression, à l'article 14 (*Conseil d'administration*) des statuts de la Société, de la condition de détention par les administrateurs d'au moins une action de la Société, cette condition n'étant plus requise par la loi.

L'article 14 (*Conseil d'administration*) des statuts de la Société est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 14 – CONSEIL D'ADMINISTRATION »

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve de dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années : elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. »

2. Modification du paragraphe 21.2 de l'article 21 (*Assemblées Générales*) des statuts de la Société afin (i) de se conformer à l'article R. 225-85 du Code de Commerce (relatif aux conditions de justification de la qualité d'actionnaire), et (ii) de mettre à jour les règles de représentation des actionnaires aux assemblées (ces derniers pouvant être représentés par toute personne de leur choix, conformément aux stipulations de l'article L. 225-106 du Code de commerce).

Le paragraphe 21.2 de l'article 21 (*Assemblées Générales*) des statuts de la Société est désormais rédigé comme suit :

« 21.2 *L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.*

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale est subordonné :

- *s'agissant des actions nominatives, à l'inscription de l'Actionnaire dans les comptes de la Société deux jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ce délai ;*
- *s'agissant des autres actions, si l'Actionnaire a fait parvenir au lieu indiqué dans l'avis de convocation et/ou de réunion, dans un délai de deux jours ouvrés avant l'Assemblée Générale, un certificat établi par l'intermédiaire habilité teneur de son compte, constatant l'indisponibilité des titres inscrits dans ce compte jusqu'à la date de l'assemblée.*

Tout Actionnaire peut voter par correspondance.

Toutefois, tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de trois jours avant la date de l'Assemblée Générale n'est pas pris en compte.



Handwritten signature and initials, including the letters 'DB' at the bottom right.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix.

Lors de la réunion de l'Assemblée Générale, l'assistance personnelle de l'Actionnaire annule toute procuration ou vote par correspondance ».

Vote Pour : 4.414.140

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

ONZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à Paul Hastings (Europe) LLP, 32 rue de Monceau, 75008 Paris et à Wolters Kluwer France, 14, rue Fructidor - 75017 Paris, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Versailles.

Vote Pour : 4.414.140

Vote Contre :

Abstention :

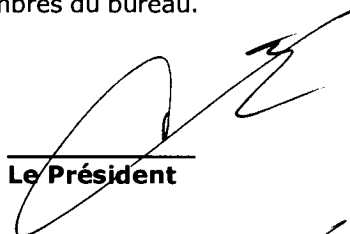
Cette résolution est _____ Adoptée.

* * *

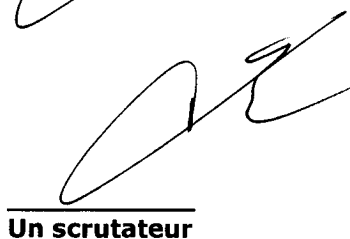
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 50.

* * *

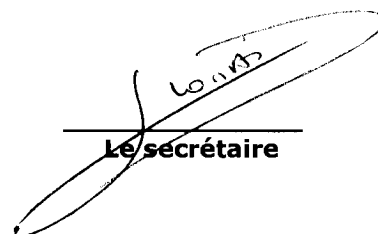
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



Le Président



Un scrutateur



Le secrétaire



Un scrutateur

Annexe A

Projet de statuts modifiés de la Société

DIETSWELL

STATUTS

**Société Anonyme
Au capital de EUR 6.364.170
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naiade
78280 Guyancourt
428 745 020 RCS Versailles**

(Statuts mis à jour à la date du 12 juin 2018)

OE DN

ARTICLE 1 – FORME

La Société est une société anonyme. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- l'exécution de tous travaux d'études d'ingénierie et de services relatifs à la réalisation et de l'exploitation des puits pétroliers,
- la supervision des opérations de forage de puits en qualité de maître d'œuvre délégué,
- le développement et la réhabilitation de champs pétroliers,
- et plus généralement toutes activités liées audit objet.

Elle pourra réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter l'application et développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination de la Société est :

DIETSWELL

Tous les actes et documents émanant de la Société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme » ou des initiales « S.A. » et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

1 rue Alfred Kastler, le Nâïade
78280 Guyancourt

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou dans un département limitrophe par simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

ARTICLE 5 – DUREE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de six millions trois cent soixante quatre mille cent soixante dix (6.364.170) euros. Il est divisé en six millions trois cent soixante quatre mille cent soixante dix (6.364.170) actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées .

ARTICLE 7 – MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 – LIBERATION DES ACTIONS

- 8.1** Toute souscription d'actions en numéraire est obligatoirement accompagnée du versement de la quotité minimum prévue par la loi et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est payable en une ou plusieurs fois aux époques et dans les proportions qui seront fixées par le Conseil d'Administration en conformité avec la loi. Les appels de fonds sont portés à la connaissance des Actionnaires quinze jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.
- 8.2** A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le Conseil d'Administration, les sommes exigibles seront productives, de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure, d'un intérêt de retard, calculé jour par jour à partir de la date d'exigibilité, au taux d'intérêt légal majoré de deux points, le tout sans préjudice des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

ARTICLE 9 – FORME ET INDIVISIBILITE DES ACTIONS ET AUTRES VALEURS

Toutes les actions émises par la Société revêtent la forme de titres nominatifs ou, tant qu'elles sont admises aux opérations d'un dépositaire central, la forme de titres au porteur.

Toutefois, les actions de numéraire sont obligatoirement nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les autres valeurs mobilières émises par la Société revêtent la forme de titres nominatifs ou, lorsqu'elles sont admises aux opérations d'un dépositaire central et que cela est prévu dans le contrat d'émission, la forme de titres nominatifs ou au porteur.

Tout titulaire de titres faisant partie d'une émission comprenant à la fois des titres au porteur et des titres nominatifs a la faculté de convertir ses titres dans l'autre forme.

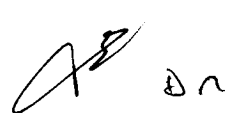
Les actions et autres valeurs mobilières doivent être inscrites en comptes tenus par la Société pour les titres nominatifs, ou par l'intermédiaire habilité choisi par le titulaire du compte pour les titres au porteur.

En outre, un titulaire de titres nominatifs peut changer tout intermédiaire habilité de son choix de gérer son compte ouvert chez la Société.

Les attestations d'inscription en compte des titres nominatifs sont valablement signées par le directeur général ou par toute autre personne ayant reçu délégation de sa part à cet effet.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'Actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le



choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans ses assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Toutefois, les nu-proprétaires d'actions ont le droit de participer à toutes les assemblées générales.

Le nu-propiétaire et l'usufruitier peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. En ce cas, il devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social.

La Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou encore, en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la Société, les Actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

ARTICLE 10 – CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

ARTICLE 11 – FRANCHISSEMENTS DES SEUILS

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant une quotité de capital ou des droits de vote supérieure aux seuils fixés par la loi ou aux seuils de 30%, 35%, 40% ou 45% du capital ou des droits de vote, informe la Société dans le délai réglementaire, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

La personne tenue à cette information précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

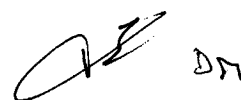
Si cela est requis par les règles du marché d'instruments financiers autre qu'un marché réglementé sur lequel les titres de la Société sont admis aux négociations, cette personne informe également l'Autorité des marchés financiers, dans un délai et selon des modalités fixés par son règlement général, à compter du franchissement du seuil de participation. Le cas échéant, cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû légalement être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'Actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'Actionnaire défaillant.

Le tribunal de commerce du ressort du siège social peut, sur demande du Président de la Société, d'un Actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers, prononcer la suspension totale ou partielle, pour une durée ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote de tout Actionnaire qui n'aurait pas procédé aux déclarations prévues.

Lorsque le non-respect de l'obligation d'information concerne le franchissement d'un seuil statutaire, la privation du droit de vote ne s'applique qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs Actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société.



ARTICLE 12 – OFFRE PUBLIQUE OBLIGATOIRE

Il est rappelé que, tant que les titres émis par la société sont admis aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris SA, le franchissement direct ou indirect du seuil de 50% des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donne lieu à la mise en œuvre d'une offre publique obligatoire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

ARTICLE 13 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHEES AUX ACTIONS

13.1. Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

13.2. Les Actionnaires ne sont responsables du passif qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété des actions comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

13.3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

ARTICLE 14 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve de dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années : elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

ARTICLE 15 – ORGANISATION DU CONSEIL

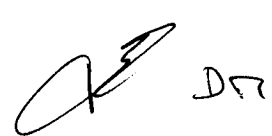
Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. Le Président ne peut être âgé de plus de quatre-vingts (80) ans.

Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de quatre-vingts (80) ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Toute nomination intervenue en violation des dispositions de l'alinéa précédent est nulle.

ARTICLE 16 – DELIBERATIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

En cas de dissociation des fonctions de Président et de directeur général, le Conseil d'Administration peut être convoqué à tout moment par le directeur général.



Lorsque les fonctions de Président et de directeur général sont dissociées, le directeur général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix la décision du Président est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Le Président du Conseil d'Administration désigne un secrétaire, qui pourra être choisi en dehors des administrateurs ou des Actionnaires, et décide des autres personnes qui, n'étant pas administrateurs peuvent assister à la réunion du Conseil d'Administration; en son absence, ces décisions sont soumises aux délibérations du Conseil d'Administration.

En cas d'urgence, les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement et l'ordre du jour du Conseil d'Administration pourra n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

ARTICLE 17 – POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

ARTICLE 18 – DIRECTION

18.1 Président du Conseil d'Administration

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

18.2 Direction Générale

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Les Actionnaires et les tiers sont informés du choix opéré par le Conseil d'Administration dans les conditions réglementaires.

Le Directeur Général est une personne physique nommée par le Conseil d'Administration ; il peut être choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. Le Directeur Général ne peut être âgé de plus de quatre-vingts (80) ans.

Lorsque la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables, à l'exception de l'indemnisation en cas de révocation sans juste motif de sa fonction de Directeur Général.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf si les fonctions de Directeur Général sont assumées par le Président du Conseil d'Administration.

18.3 Directeur(s) Général(aux) Délégué(s)

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Les Directeurs Généraux Délégués sont obligatoirement des personnes physiques. Ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Le ou les Directeurs Généraux Délégués, ne doivent pas être âgés de plus de soixante-cinq ans. Si un Directeur Général Délégué en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur la proposition du Directeur Général ; si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.

En cas de décès, démission ou révocation du Directeur Général, ils conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers, vis-à-vis desquels les Directeurs Généraux Délégués ont les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

18.4. Rémunération

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des directeurs généraux délégués avec l'accord des deux tiers des votes de la totalité des membres du Conseil. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.

ARTICLE 19 – CENSEURS

Le Conseil d'Administration peut nommer des censeurs. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée d'une année prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration dans les mêmes conditions que les membres du Conseil d'Administration.

ARTICLE 20 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, dans les conditions fixées par la loi.

Ils ont pour mission permanente de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société, de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux et d'en rendre compte à la Société. Ils ne doivent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société.

ARTICLE 21 – ASSEMBLEES GENERALES

21.1. Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

21.2 L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale est subordonné :

- s'agissant des actions nominatives, à l'inscription de l'Actionnaire dans les comptes de la Société deux jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ce délai ;
- s'agissant des autres actions, si l'Actionnaire a fait parvenir au lieu indiqué dans l'avis de convocation et/ou de réunion, dans un délai de deux jours ouvrés avant l'Assemblée Générale, un certificat établi par

l'intermédiaire habilité teneur de son compte, constatant l'indisponibilité des titres inscrits dans ce compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Tout Actionnaire peut voter par correspondance.

Toutefois, tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de trois jours avant la date de l'Assemblée Générale n'est pas pris en compte.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix.

Lors de la réunion de l'Assemblée Générale, l'assistance personnelle de l'Actionnaire annule toute procuration ou vote par correspondance.

- 21.3** Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son Président.
- 21.4** Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :
- pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
 - pour les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.

ARTICLE 22 – DELIBERATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

ARTICLE 23 – EXERCICE SOCIAL

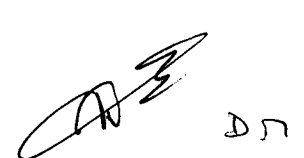
Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

ARTICLE 24 – INVENTAIRE – COMPTES ANNUELS

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte les capitaux propres, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Le Conseil d'Administration établit conformément à la loi un rapport de gestion.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

ARTICLE 25 – AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'Assemblée Générale peut accorder aux Actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

ARTICLE 26 – CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Si du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être, sous réserve des dispositions légales relatives au capital minimum dans les sociétés anonymes, et dans le délai fixé par la loi, réduit d'un montant égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres ne sont pas redevenus au moins égaux à la moitié du capital social.

ARTICLE 27 – DISSOLUTION – LIQUIDATION

A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation et nomme aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, un ou plusieurs liquidateurs qui exercent leurs fonctions conformément à la loi.

Le boni de liquidation est réparti entre les Actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

Toutefois, si, à la date de la dissolution, toutes les actions appartiennent à un seul Actionnaire, celle-ci entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société à l'Actionnaire unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

La nomination du ou des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs et, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, à celles des commissaires aux comptes.

ARTICLE 28 – CONTESTATIONS

Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation soit entre la Société et les Actionnaires ou les administrateurs, soit entre les Actionnaires eux-mêmes, concernant les affaires sociales, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Dietswell S.A.

Société anonyme au capital de 6.364.170 euros
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naïade 78280 Guyancourt
428 745 020 RCS Versailles



(La "Société")

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société à l'effet (i) de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que l'affectation du résultat comptable dudit exercice, (ii) de procéder au renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société, et (iii) d'approuver des modifications des statuts de la Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du présent rapport de gestion, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100 alinéas 3 à 6 du Code de commerce, nous vous —indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2017 a été marquée, comme l'exercice précédent, par une très forte réduction d'activité dans un secteur où les Compagnies pétrolières n'ont pas repris les investissements et continuent à demander à leurs sous-traitants de baisser leurs prix et leurs tarifs. La conséquence première pour la société est une baisse de son chiffre d'affaires et de son résultat.

o **Assistance Technique (Dietswell Services)**

Le niveau d'activité de DWL Services est tombé à 4.053.538 euros en 2017 en repli de 50% par rapport à 2016. La marge opérationnelle est tombée à 165.668 euros en repli de 70% sur l'année. Ceci s'explique par la réduction globale et drastique de l'activité en Exploration & Production depuis fin 2014 et qui continue à se détériorer. L'activité de cette division a atteint des niveaux historiquement bas en fin d'année depuis 2010. La baisse a été forte dans tous les pays et pour tous les clients avec un impact encore plus significatif dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

o **Audit/Inspection (Dietswell Factorig)**

L'activité de DWL Factorig, la division audit et inspection de la Société, a résisté en 2017..DW Factorig a réalisé un chiffre d'affaires de 2.615.763 euros et généré une marge opérationnelle de 389.375 euros. C'est un chiffre d'affaires en baisse de 19 % par rapport à celui de 2016, et une marge opérationnelle en baisse de 44%. C'est un bon résultat dans un contexte de forage pétrolier au ralenti. Ces bonnes performances s'expliquent en partie par la nature des prestations de DWL Factorig qui ont été impactées positivement par des contrats à forte valeur ajoutée pour un plus petit nombre de contrat mais pour des appareils offshore de grosse taille.

o **Bureau d'études – Ingénierie (Dietswell Solutions)**

Suite à la crise pétrolière, le chiffre d'affaires de DWL Solutions a considérablement baissé et s'est établi à 101.480 euros dont 30.333 € générés par la nouvelle activité "New Energies". Les sociétés pétrolières ont cessé tout investissement à partir de Q2 2016. Pour compenser ce manque d'activité la Société a pris deux mesures:

- ✓ Réduire les coûts à partir de juillet 2016
- ✓ Orienter les activités sur les énergies renouvelables

L'état français soutient cette filière et la Société a lancé un programme ambitieux de réalisation d'un support flottant d'éolienne de 6 MW et plus.

Notre projet, soutenu dès 2016 par BpiFrance, a reçu sur l'exercice le soutien de l'ADEME.

Les études entreprises en 2016 relatives à la conception d'un flotteur semi-submersible ayant un excellent comportement marin grâce à des formes adaptées et ayant fait l'objet de brevets, se sont poursuivies durant l'exercice 2017 et sont immobilisées (cf. § 1.2).

◦ **Forage & Management de Projet (Dietswell Contracting)**

Aucune activité n'a été enregistrée au cours de l'exercice pour DWL Contracting.

1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 1.046.559 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré ses efforts principalement sur:

- 1.014.946 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2017 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat se poursuivra jusqu'à fin 2018. En 2017, les études menées sur l'exercice ont permis de déposer d'une part une demande divisionnaire à une demande de brevet déposée en 2016 et, d'autre part une nouvelle demande de brevet.
- 27.473 € consacrés au développement en interne par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde de 2.560.287 € au 31/12/2017.

Ils sont éligibles au Crédit Impôt Recherche, dont le montant s'élève en 2017 à 197.538 €.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

Ces études se poursuivront en 2018 avec en point de mire un contrat de vente du flotteur fin 2018-début 2019.

1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice :

- Le 28 février 2018, la succursale Algérie a été fermée.
- Le 23 mars 2018, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte et ont adopté des résolutions relatives aux délégations de compétence au Conseil d'Administration en vue de réaliser des opérations d'augmentation de capital. Dix sept résolutions ont été adoptées à l'unanimité sur les dix huit proposées par le Conseil du 1er février 2018.
- Le 23 mars 2018, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, un Conseil d'administration s'est réuni et a approuvé le principe d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier
- Le 17 avril 2018, la société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital de 1.060.695 euros par voie de création de 1.060.695 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Cette augmentation est assortie d'une prime d'émission de 53.034,75 euros.

Le Capital social de la société s'élèvera donc à 6.364.170 euros. Les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.

- Il a été constaté une faible activité durant les deux premiers mois de l'année 2018 avec une inflexion positive en mars. La Société a concentré ses efforts sur les actions commerciales pour reconstituer son carnet de commandes dans un contexte de marché encore déprimé. Grâce aux opérations capitalistiques réalisées, la Société maintient son activité et vise un rebond significatif pour ses opérations Oil & Gas avant la fin de l'exercice 2018.

1.4 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le contexte général de l'industrie des hydrocarbures reste déprimé malgré une remontée du prix du baril aux environs de 60/70 dollars US. Cela ne suffit pas pour relancer les investissements d'une façon importante.

Il y a cependant un frémissement du marché. En particulier chez TOTAL, quelques décisions de développements de champs sont prises, notamment en Ouganda, Afrique du Sud, Brésil et Afrique de l'Ouest. Ces décisions sont au niveau des études dites pre-Feed et Feed, donc des prestations intellectuelles pour les sous-traitants. Les contrats EPCI (Engineering Procurement Construction Installation) seront attribués ou commenceront fin 2018-Début 2019. Ils pourront alimenter les départements DIETSWELL SERVICES et DIETSWELL FACTORIG.

Par la suite, notre business traditionnel concernant les hydrocarbures reprendra sa marche en avant et la croissance de notre chiffre d'affaires. La stratégie visant à conserver les forces vives de la société s'avèrera payante, dû au fait de la raréfaction des ressources dans ce domaine.

Pour l'avenir la Société deviendra un référent dans le domaine d'extraction d'hydrocarbures onshore et offshore : gisement, engineering du puits, du système de forage (étude et construction) et des opérations de forage avec tous types de rigs.

Pour pallier à la déficience temporaire du marché des hydrocarbures, la Société s'est lancée dans le domaine des énergies renouvelables et en particulier l'éolien flottant.

L'éolien flottant est une énergie d'avenir. Il permet de s'affranchir des contraintes de l'éolien offshore posé que sont : la profondeur, les contraintes de sol, le coût des fondations sous-marines faites sur site en mer, le montage à la mer des éoliennes par des barges coûteuses, etc., étant entendu que le coût de l'éolien flottant pour une faible profondeur d'eau peut être dans certains cas un handicap, car étant plus onéreux qu'une plateforme fixe.

Même au rythme d'un investissement de 4 à 5 millions de dollars par mégawatt de puissance, l'éolien offshore a dépassé 4000 MW installés en 2015, portant sa puissance mondiale à plus de 12 000 MW. Avec notamment la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou encore le Danemark, l'Europe est le leader de cette filière considérée comme "la plus mature des énergies marines", et dans laquelle s'est également engouffrée la Chine et les Etats-Unis. En attendant la France où une production est prévue dans deux ans.

Constatant son retard, le gouvernement français a décidé de le rattraper en développant l'éolien flottant grâce aux cinq projets financés par l'ADEME dont celui de la Société et ses partenaires éventuels.

De plus, la stratégie française de développement de l'éolien offshore flottant a conduit à installer 4 fermes pilotes de 24 MW: 3 en Méditerranée, 1 en Atlantique pour lancer cette filière et, subséquemment à accorder à la Société un budget non négligeable.

Après présentation en mars 2017 à l'ADEME de son projet, cet organisme a attribué à la Société un contrat de 2,8 millions d'euros (subventionné à 60% sous forme d'avances conditionnées) pour développer un flotteur porteur d'éolienne.

L'échéancier de paiement est de 15% à la commande, aux environs de 35% lors du contrôle de la phase intermédiaire en fonction de l'avancement, le solde en fin de contrat.

A la fin de chaque phase, une série de livrables sont produits: plans, notes de calcul, spécifications etc. L'ADEME demande un contrôle d'avancement fin mars 2018 et en fin de contrat.

La Société, soutenue d'une part par la BPI par l'octroi d'un prêt à taux zéro de 490.000 euros en début 2017 et, d'autre part par l'ADEME poursuit les études d'un flotteur semi-submersible pour une éolienne de 6 MW prêt pour une installation en 2020-2021

Les essais en bassin réalisés en mars 2017 suivis d'essais d'optimisation en septembre 2017, ont confirmé l'excellence de notre concept TRUSSFLOAT™.

Le 27 mars 2018, la première étape du projet couvrant la période du 20 mars 2017 au 28 février 2018 a été présentée à l'ADEME qui a validé les études réalisées et le budget.

Parallèlement, la Société deviendra incontournable dans le domaine de la fourniture de flotteurs pour éoliennes de grande puissance de 6 à 12 mégawatts.

Plusieurs développeurs ont montré leur intérêt à notre flotteur TRUSSFLOAT™.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(a) Dolfin Logistics

La Société détient 100% de la Société Dolfin Logistics.

Au titre de l'exercice écoulé, Dolfin Logistics :

- n'a réalisé aucun chiffre d'affaires ;
- a fait une perte de 9.301,31 euros ;
- sa situation nette s'élève à 9.160,88 euros.

Compte tenu de la situation nette de sa filiale, la société a comptabilisé sur l'exercice 2017 une provision des titres de participation de Dolfin Logistics pour un montant de 9.301,31 €.

(b) Dietswell Do Brasil Limitada

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 767.425,89 BRL (193.287,00€)
- A réalisé une perte de 44 043,14 BRL (-11 092,90 €)
- Sa situation nette s'élève à -468 124,597 BRL (-117 904,00€)

(c) Feumag Holding Company Limited

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'est plus en charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

3. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2017 est de 38 salariés dont 19 au siège social.

4. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2017, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro pour un montant total 490 000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024 ;
- un prêt CIC pour un montant total restant dû de 250.187,30 euros avec amortissement mensuel jusqu'au 31 mai 2020 ;
- d'un crédit de trésorerie BNP (Billet à Ordre) pour un montant de 300.000,00 euros à échéance au 22 janvier 2018 ;
- d'un crédit de trésorerie HSBC (Billet à Ordre) pour un montant de 350.000,00 euros à échéance au 21 mars 2018.

5. RESULTATS - AFFECTATION

5.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 7.022.437 euros au 31 décembre 2017 contre 7.932.017 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 6.773.790 euros contre 12.490.850 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont atteint au total 7.955.115 euros contre 13.159.464 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont atteint au total 8.819.847 euros contre 13.369.355 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à un montant négatif de 864.731 euros contre un montant négatif de 209.890 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à un montant négatif de 207.409 euros contre un montant négatif de 151.659 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à un montant négatif de 1.072.140 euros contre un montant négatif de 361.549 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à un montant négatif de 135.635 euros contre un montant négatif de 4.000.210 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 fait ressortir une **perte nette de 1.209.550 euros** contre une perte nette de 4.524.569 euros l'exercice précédent.

5.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2017 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 s'élève à la somme de 1.209.549,62 euros,
- le compte "report à nouveau" présente un montant débiteur de 4.532.353,61 euros au 31 décembre 2017,
- le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 368.460,35 euros au 31 décembre 2017,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- la perte nette d'un montant de 1.209.549,62 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de (4.532.353,61) euros à (5.741.903,23) euros.

6. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

6.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au jour de la rédaction du présent rapport de gestion, la proportion du capital détenue par des salariés est égale à 19,19 %, soit un total de 1.221.366 actions de la Société selon la répartition suivante :

Jean-Claude BOURDON	1 214 076
Dominique MICHEL	7 290

6.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

6.2.1 Options de souscription et d'achat des mandataires sociaux

a) Options consenties

Aucune option n'a été consentie au cours de l'exercice écoulé tant par la Société que par les sociétés qui sont liées à celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

b) Options levées

Aucune option n'a été levée au cours de l'exercice écoulé par un mandataire social de la Société.

6.2.2 Options de souscription et d'achat des salariés

a) Options consenties

Aucune option n'a été consentie au cours de l'exercice écoulé tant par la Société que par les sociétés qui sont liées à celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

b) Options levées

Aucune option n'a été levée au cours de l'exercice écoulé par un salarié de la Société.

6.3 INFORMATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 dudit code relatifs aux attributions gratuites d'actions.

6.3.1 Actions dont l'attribution gratuite a été autorisée par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 29 juin 2016 a autorisé l'attribution gratuite par le conseil d'administration d'un nombre maximum de 175.000 actions ordinaires de la Société existantes ou à émettre, au profit des personnes suivantes :

- (i) les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 I (1^e) du Code de commerce ; et
- (ii) les mandataires sociaux de la Société visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce.

L'autorisation ainsi conférée par l'assemblée générale susvisée expirera à l'issue d'une période de trente-huit (38) mois à compter de ladite assemblée, soit le 29 août 2019.

6.3.2 Actions dont l'attribution gratuite par la Société a été décidée par le conseil d'administration au profit de mandataires sociaux de la Société

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de la Société au bénéfice d'un mandataire social de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.3.3 Actions dont l'attribution gratuite par la Société a été décidée par le conseil d'administration au profit de salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de la Société au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au cours de l'exercice écoulé.

6.3.4 Actions dont l'attribution gratuite a été décidée par des sociétés liées à la Société

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de sociétés liées à la Société au bénéfice de mandataires sociaux ou de membres du personnel salarié desdites sociétés.

7. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

7.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'élevait à 5.303.475 euros, divisé en 5.303.475 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune opération n'est venue impacter le capital social de la Société.

Au jour de la rédaction de ce rapport, l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'administration du 17 avril 2018 porte le capital social de la Société à un montant de 6.364.170 euros, divisé en 6.364.170 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

7.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

7.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, le principal actionnaire inscrit au nominatif au jour de la rédaction de ce rapport est Monsieur Jean-Claude BOURDON à hauteur de 19,08 %.

Au jour de la rédaction de ce rapport, la répartition de l'actionnariat est la suivante

MANAGEMENT DIETSWELL	19.19%	1 221 366
AUTRES INVESTISSEURS	3,27%	207 885
FLOTTANT	77,54%	4 934 919
TOTAL	100,00%	6 364 170

7.2.2 Autocontrôle

Au cours de l'exercice 2017, les 28.513 titres à 0,90 € de valeur unitaire acquis en 2016 par la société pour un montant global de 25.661,70 euros, par le biais d'un contrat de liquidité, ont été cédés. Le contrat de liquidité a été clôturé sur l'exercice 2017

La Société ne détient aucune action d'autocontrôle.

7.2.3 Les participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2017.

7.2.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de l'entreprise

Au titre des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de l'entreprise, il convient de noter l'impact potentiel suivant :

Titulaires	Titres		Quantité	Parité	Capital Potentiel	Dilution
Salariés	Bons de Souscription d'Actions	BSA 2011	18 100	1	18 100	0,3%
Salariés	Bons de Souscription d'Actions	BSA 2013	8 500	1	8 500	0,2%

8. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 comprennent des charges et dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 11.779 euros. Ces charges concernent des amortissements excédentaires au titre de véhicules de société.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2017, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

9. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

10. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice.

11. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

12. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques

13. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, au présent rapport sont annexés :

- Un tableau des délais de paiement clients en **Annexe 2**
- Un tableau des délais de paiement fournisseurs en **Annexe 3**

14. ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution de jetons de présence au profit des administrateurs pour un total de 3.000 Euros.

15. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Nous vous proposons de renouveler le mandat desdits Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

16. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Nous vous proposons de procéder aux modifications statutaires suivantes afin que les statuts de la Société soient conformes aux changements législatifs intervenus :

- Suppression, à l'Article 14 (*Conseil d'administration*) des statuts de la Société, de la condition de détention par les administrateurs d'au moins une action de la Société, cette condition n'étant pas requise par la loi ;

- Mise à jour du paragraphe 21.2 de l'Article 21 (Assemblées Générales) des statuts de la Société, afin de se conformer avec l'article R. 225-85 du Code de commerce ;
- Insertion au paragraphe 21.2 de l'Article 21 (Assemblées Générales) des statuts de la Société, d'un paragraphe au terme duquel tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix, conformément à la possibilité offerte par l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Nous vous proposons en conséquence d'approuver les modifications statutaires visées ci-dessus et d'adopter les statuts de la Société ainsi modifiés.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner au Commissaire aux comptes décharge de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

Annexe 1
Tableau des résultats des cinq derniers exercices (en euros)

EXERCICES NATURES DES INDICATIONS	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	6 773 790	12 490 850	28 154 067	28 188 567	17 335 860
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 578 793)	(1 498 108)	1 548 120	(569 714)	480 889
Impôts sur les bénéfices	1 775	162 809	87 181	(48 570)	(59 398)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1 209 550)	(4 524 569)	1 391 948	(12 012 0	325 335
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,30 €	-0,31 €	0,28 €	-0,10 €	0,10 €
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-0,23 €	-0,85 €	0,26 €		0,06 €
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	38	56	84	80	67
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 027 134	5 177 000	9 473 089	9 211 327	7 143 629
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	694 088	998 720	1 616 026	1 574 526	1 184 890

Annexe 2

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

		Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
		O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées		205					55	47					53
Montant total des factures concernées TTC		-425 163 €	-50 €	-4 858 €	-4 340 €	-92 014 €	-101 262 €	773 460 €	81 035 €	293 990 €	138 201 €	243 451 €	756 677 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		10,03%	0,00%	0,11%	0,10%	2,17%	2,39%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC								11,42%	1,20%	4,34%	2,04%	3,59%	11,17%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues												4	
Montant total des factures exclues TTC												227 443 €	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement													☐ Délais contractuels : 30 jours fin de mois ☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois

Annexe 3

Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-4

	Article D. 4411.- II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 4411.- II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						79						152
Montant cumulé des factures concernées TTC		-51 921 €	-48 105 €	-42 446 €	0 €	-142 473 €		672 219 €	534 517 €	396 451 €	799 503 €	2 402 690 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC		1,18%	1,10%	0,97%	0,00%	3,25%						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC								9,92%	7,89%	5,85%	11,80%	35,45%

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

ARRETE COMPTABLE



Exercice

du

01/01/2017

au

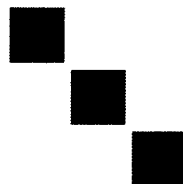
31/12/2017

DIETSWELL

1, rue Alfred Kastler
78280 GUYANCOURT

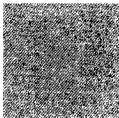
N° SIRET : 42874502000035

APE : 7112B



Index

Page de Garde Pesonnalisée-2.....	1
Bilan Actif.....	2
Bilan passif.....	3
Compte de résultat première partie.....	4
Compte de résultat seconde partie.....	5
Détail des comptes.....	6
Détail des comptes - Bilan Actif (2050).....	7
Détail des comptes - Bilan Passif (2051).....	10
Détail des comptes - Compte de Résultat (2052).....	13
Détail des comptes - Compte de Résultat (2053).....	17



Bilan Actif

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 09/03/18

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	4 000		4 000	4 000
Frais de développement	2 560 287	656 165	1 904 121	1 085 636
Concession, brevets et droits similaires	693 774	633 119	60 655	70 440
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 258 061	1 289 284	1 968 777	1 160 076
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 819 696	13 679 696	1 140 000	1 247 021
Autres immobilisations corporelles	537 118	490 710	46 407	65 537
Immobilisations en cours	3 217 746	3 217 746		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	18 574 560	17 388 152	1 186 407	1 312 558
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 855 569	1 836 638	18 931	28 233
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	43 488		43 488	85 982
TOTAL immobilisations financières :	1 899 057	1 836 638	62 419	114 214
ACTIF IMMOBILISÉ	23 731 677	20 514 074	3 217 603	2 586 848
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				88 181
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				88 181
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	9 802		9 802	9 802
Créances clients et comptes rattachés	2 208 930	227 443	1 981 487	2 587 947
Autres créances	822 051	22 778	799 273	707 647
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 040 783	250 220	2 790 563	3 305 396
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	74 953		74 953	74 953
Disponibilités	704 905		704 905	1 622 453
Charges constatées d'avance	202 564		202 564	244 588
TOTAL disponibilités et divers :	982 422		982 422	1 941 993
ACTIF CIRCULANT	4 023 205	250 220	3 772 984	5 335 571
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	31 850		31 850	9 598
TOTAL GÉNÉRAL	27 786 732	20 764 295	7 022 437	7 932 017

Bilan Passif

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 09/03/18

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 5 303 475	5 303 475	5 303 475
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 364 032	3 364 032
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	368 460	368 460
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau	(4 532 354)	(123)
Résultat de l'exercice	(1 209 550)	(4 524 569)
TOTAL situation nette :	3 294 253	4 511 464
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	3 294 253	4 511 464
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	254 741	
AUTRES FONDS PROPRES	254 741	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	95 820	73 581
Provisions pour charges	14 192	14 192
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	110 012	87 773
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		137 362
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 853	1 216
Emprunts et dettes financières divers	1 390 412	618 667
TOTAL dettes financières :	1 392 266	757 245
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	769 103	806 073
Dettes fiscales et sociales	1 099 208	1 569 036
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	98 985	141 766
TOTAL dettes diverses :	1 967 295	2 516 874
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		
DETTES	3 359 561	3 274 119
Ecarts de conversion passif	3 871	58 661
TOTAL GÉNÉRAL	7 022 437	7 932 017

Compte de Resultat (Première Partie)

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 09/03/18

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	6 773 790		6 773 790	12 490 850
Chiffres d'affaires nets	6 773 790		6 773 790	12 490 850
Production stockée			(88 181)	88 181
Production immobilisée			1 046 559	295 948
Subventions d'exploitation			197 538	177 217
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			25 384	66 989
Autres produits			26	40 278
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 955 115	13 159 464
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			4 239 296	5 986 020
TOTAL charges externes :			4 239 296	5 986 020
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			357 077	682 681
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 027 134	5 177 000
Charges sociales			882 667	1 136 190
TOTAL charges de personnel :			3 909 800	6 313 190
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			304 573	292 670
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				61 686
Dotations aux provisions pour risques et charges				36 000
TOTAL dotations d'exploitation :			304 573	390 355
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			9 101	(2 892)
CHARGES D'EXPLOITATION			8 619 847	13 369 355
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(864 731)	(209 890)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

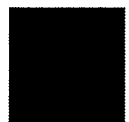
DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 09/03/18

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(864 731)	(209 890)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1	
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 611	6 691
Différences positives de change	88 514	179 298
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 059	5 473
	104 185	191 462
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	41 151	18 581
Intérêts et charges assimilées	11 397	80 684
Différences négatives de change	259 046	243 856
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	311 594	343 121
RÉSULTAT FINANCIER	(207 409)	(151 659)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(1 072 140)	(381 549)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	70 750	41 280
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42 645	11 452
Reprises sur provisions et transferts de charges	799 690	972 425
	913 084	1 025 157
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	138 488	455 362
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	803 209	1 082 243
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	107 021	3 487 762
	1 048 719	5 025 367
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(135 635)	(4 000 210)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	1 775	162 809
TOTAL DES PRODUITS	8 972 385	14 376 083
TOTAL DES CHARGES	10 181 934	18 990 852
BÉNÉFICE OU PERTE	(1 209 550)	(4 524 569)

Détail des comptes



Détail des Comptes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 09/03/18

Tenue de compte EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 9.11

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation En valeur	En %
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	
20122000 FRAIS DE PUBLICITE	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €		
Frais de développement	2 560 286,97 €	656 165,49 €	1 904 121,48 €	1 085 636,31 €	818 485,17 €	75,39
20300000 FRAIS RECH. & DVT	2 511 398,04 €		2 511 398,04 €	1 492 312,19 €	1 019 085,85 €	68,29
20300002 DVT TRAINING	21 415,93 €		21 415,93 €	21 415,93 €		
20310002 TECHNOLOGICAL DEVEL	27 473,00 €		27 473,00 €		27 473,00 €	
28030000 DAP FRAIS RECH & DVT.		656 165,49 €	-656 165,49 €	-428 091,81 €	-228 073,68 €	-53,28
Concessions, brevets et droits similaires	693 773,75 €	633 118,65 €	60 655,10 €	70 439,50 €	-9 784,40 €	-13,89
20500000 CONCESSIONS ET DROITS	228 278,98 €		228 278,98 €	217 778,98 €	10 500,00 €	4,82
20510000 FRAIS DEPOT BREVET	137 518,00 €		137 518,00 €	121 177,00 €	16 341,00 €	13,49
20520000 LOGICIEL HSEA	281 476,77 €		281 476,77 €	281 476,77 €		
20530000 LOGICIEL INSPECTION FA	46 500,00 €		46 500,00 €	46 500,00 €		
28050000 CONCESSIONS ET DROITS		220 578,98 €	-220 578,98 €	-209 178,98 €	-11 400,00 €	-5,45
28051000 DAP - FRAIS BREVET		103 937,83 €	-103 937,83 €	-94 212,47 €	-9 725,36 €	-10,32
28052000 DAP- LOGICIEL HSEA		281 476,77 €	-281 476,77 €	-281 476,77 €		
28053000 DAP-LOGICIEL INSPECT F		27 125,07 €	-27 125,07 €	-11 625,03 €	-15 500,04 €	-133,33
Immobilisations corporelles						
Mat. tech., matériel et out. industriels	14 819 695,53 €	13 879 695,53 €	1 140 000,00 €	1 247 021,38 €	-107 021,38 €	-8,58
21510000 SEDLAR 160 - ELTS CORP	11 845 242,12 €		11 845 242,12 €	11 845 242,12 €		
21510100 SEDLAR 160 - ELTS INCO	2 827 432,03 €		2 827 432,03 €	2 827 432,03 €		
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	147 021,38 €		147 021,38 €	147 021,38 €		
28151000 DAP SEDLAR 160 - CORP		1 392 198,48 €	-1 392 198,48 €	-1 392 198,48 €		
28151200 DAP SEDLAR 160 - INCOR		230 915,29 €	-230 915,29 €	-230 915,29 €		
29150000 DAP MAT INDUST		12 056 581,76 €	-12 056 581,76 €	-11 949 560,38 €	-107 021,38 €	-0,90
Autres immobilisations corporelles	537 117,78 €	490 710,33 €	46 407,45 €	65 536,75 €	-19 129,30 €	-29,19
21810000 INSTALL. GENE. AGENC.	166 063,48 €		166 063,48 €	160 083,48 €	5 980,00 €	3,74
21810002 INSTALL.GENE.AGENC AD	8 913,32 €		8 913,32 €	8 913,32 €		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	4 059,89 €		4 059,89 €	4 059,89 €		
21831100 MATERIEL BUREAU & INFO.	201 769,17 €		201 769,17 €	225 069,32 €	-23 300,15 €	-10,35
21840000 MOBILIER CHANTIER	8 110,78 €		8 110,78 €	8 110,78 €		
21840002 MOBILIER AD	5 154,80 €		5 154,80 €		5 154,80 €	
21841100 MOBILIER	143 046,34 €		143 046,34 €	143 046,34 €		
28181000 DAP AAI DIVERS		162 665,27 €	-162 665,27 €	-146 748,98 €	-15 916,29 €	-10,85
28182000 DAP MATERIEL DE TRANS		4 059,81 €	-4 059,81 €	-4 059,81 €		
28183100 DAP MATERIEL BUREAU &		172 540,93 €	-172 540,93 €	-182 852,99 €	10 312,06 €	5,64
28184000 DAP MOBILIER CHANTIER		8 110,78 €	-8 110,78 €	-8 110,78 €		
28184100 DAP MOBILIER		143 333,54 €	-143 333,54 €	-141 973,82 €	-1 359,72 €	-0,96
Immobilisations en cours	3 217 746,38 €	3 217 746,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23110000 SEDLAR 160 - REVAMPING	733 565,72 €		733 565,72 €	733 565,72 €		
23150000 SEDLAR 160 - ELEMENTS	392 143,25 €		392 143,25 €	392 143,25 €		
23160000 SEDLAR 250 - ELEMENTS	1 357 759,33 €		1 357 759,33 €	2 157 448,96 €	-799 689,63 €	-37,07
23180100 SEDLAR 250 - ELEMENTS	734 278,08 €		734 278,08 €	734 278,08 €		
29300000 DAP IMMOB. EN COURS		3 217 746,38 €	-3 217 746,38 €	-4 017 436,01 €	799 689,63 €	19,91
Immobilisations financières						
Autres participations	1 855 569,24 €	1 836 637,96 €	18 931,28 €	28 232,59 €	-9 301,31 €	-32,95
26110000 PARTICIPATION MINORITA	1 807 735,84 €		1 807 735,84 €	1 807 735,84 €		
26111200 PART MAJO DOLFINES	38 063,00 €		38 063,00 €	38 063,00 €		
26111400 PART DW DO BRASIL	9 770,40 €		9 770,40 €	9 770,40 €		
29610000 TITRES DE PARTICIPATION		1 836 637,96 €	-1 836 637,96 €	-1 827 336,65 €	-9 301,31 €	-0,51
Autres immobilisations financières	43 487,68 €		43 487,68 €	85 981,81 €	-42 494,13 €	-49,42
27500002 CAUTIONS ABU-DHABI	10 275,05 €		10 275,05 €	7 500,83 €	2 774,22 €	36,99
27500004 CAUTIONS CONGO	1 524,49 €		1 524,49 €	1 524,49 €		
27500007 CAUTIONS ALGERIE	430,57 €		430,57 €	430,57 €		
27510000 CAUTIONS SODEXO	391,80 €		391,80 €	391,80 €		
27511100 CAUTIONS FRANCE	30 865,77 €		30 865,77 €	30 645,43 €	220,34 €	0,72
27600000 NATIXIS - COMPTE DE LIQ				15 893,84 €	-15 893,84 €	-100,00
27710000 ACTIONS PROPRES OU P				29 594,85 €	-29 594,85 €	-100,00

Détail des Comptes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 09/03/18

Tenue de compte EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 9.11

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation En valeur	En %
TOTAL (II)	23 731 677,33 €	20 514 074,34 €	3 217 602,99 €	2 586 848,34 €	630 754,65 €	24,38
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
En cours de production de services				88 181,25 €	-88 181,25 €	-100,00
34100000 ETUDES EN COURS				88 181,25 €	-88 181,25 €	-100,00
Avances et acptes versés sur cdes	9 802,42 €		9 802,42 €	9 802,42 €	0,00 €	
40910000 FRS AVANC FRCE - EUR	200,00 €		200,00 €	200,00 €		
40910002 FRS AVANC ABU-DHABI	8 241,50 €		8 241,50 €	8 241,50 €		
40910200 FRS AVANC FRCE -USD	1 360,92 €		1 360,92 €	1 360,92 €		
Créances						
Clients et comptes rattachés	2 208 929,63 €	227 442,63 €	1 981 487,00 €	2 587 946,53 €	-606 459,53 €	-23,43
41100000 CLTS FRCE -EUR	280 345,09 €		280 345,09 €	924 721,27 €	-644 376,18 €	-69,68
41100002 CLTS AD - AED	85 025,03 €		85 025,03 €	118 410,63 €	-33 385,60 €	-28,19
41100008 CLIENTS BULGARIE	205 220,41 €		205 220,41 €		205 220,41 €	
41100200 CLTS FRCE -USD	142 966,69 €		142 966,69 €	262 436,64 €	-119 469,95 €	-45,52
41100202 CLTS AD - USD	792 942,00 €		792 942,00 €	838 498,07 €	-45 556,07 €	-5,43
41100207 CLTS ALGERIE - USD				123 061,02 €	-123 061,02 €	-100,00
41100400 CLIENTS - FCFA	23 638,50 €		23 638,50 €	23 638,50 €		
41100502 CLTS AD - AED				3 262,47 €	-3 262,47 €	-100,00
41600000 CLTS DOUTEUX FRCE	120 625,00 €		120 625,00 €	135 088,19 €	-14 463,19 €	-10,71
41600002 CLTS DOUTEUX AD	106 817,63 €		106 817,63 €	106 817,63 €		
41810000 CLTS FAE FRCE - EUR	33 039,62 €		33 039,62 €	53 746,04 €	-20 706,42 €	-38,53
41810002 CLTS FAE AD	159 659,99 €		159 659,99 €	179 019,44 €	-19 359,45 €	-10,81
41810004 CLTS FAE CONGO	44 350,08 €		44 350,08 €	44 350,08 €		
41810008 CLTS FAE BULGARIE	198 244,57 €		198 244,57 €		198 244,57 €	
41810200 CLTS FAE FRCE - USD	16 055,02 €		16 055,02 €	16 802,37 €	-747,35 €	-4,45
49100000 PROV DEP CLTS		120 625,00 €	-120 625,00 €	-135 088,19 €	14 463,19 €	10,71
49100002 PROV DEP CLTS AD		106 817,63 €	-106 817,63 €	-106 817,63 €		
Autres créances	- 822 050,94 €	22 777,85 €	799 273,00 €	707 647,12 €	91 625,87 €	12,95
40100001 FOURNISSEURS TUNISIE	714,84 €		714,84 €	877,64 €	-162,80 €	-18,55
40981100 FRS AAR FRCE				1 046,43 €	-1 046,43 €	-100,00
40981102 FRS AAR AD	3 769,64 €		3 769,64 €	4 610,97 €	-841,33 €	-18,25
40981108 FRS AAR BULGARIE	34,39 €		34,39 €		34,39 €	
42510100 PERSONNEL AVANCES ET				1 014,88 €	-1 014,88 €	-100,00
43666120 TVA- ACHATS LOCAUX TU	50,81 €		50,81 €	62,38 €	-11,57 €	-18,55
43730000 CFE EXPATRIES	4 945,00 €		4 945,00 €	3 477,00 €	1 468,00 €	42,22
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES B				20 730,58 €	-20 730,58 €	-100,00
44400005 ETAT IS GABON	686,94 €		686,94 €	2 211,43 €	-1 524,49 €	-68,94
44410000 CREDIT IMPOT RECHERC	372 755,00 €		372 755,00 €	175 217,00 €	197 538,00 €	112,74
44420000 RS A VALOIR TUNISIE	16 717,29 €		16 717,29 €		16 717,29 €	
44562000 TVA DEDUCTIBLE / IMMOS	7 569,36 €		7 569,36 €	7 569,36 €		
44562500 TVA SUR IMMO. 20.0%	1 192,40 €		1 192,40 €		1 192,40 €	
44566000 TVA DEDUCTIBLE 19.60 %	343,28 €		343,28 €	343,28 €		
44566004 TVA DEDUCTIBLE CONGO	274,41 €		274,41 €	274,41 €		
44566005 TVA DEDUCTIBLE GABON	1 155,26 €		1 155,26 €	1 155,26 €		
44566007 TVA DEDUCTIBLE ALGERIE				2 132,12 €	-2 132,12 €	-100,00
44566009 TVA DEDUCTIBLE POLYNE	143,40 €		143,40 €		143,40 €	
44566200 TVA DEDUCTIBLE 10%	391,36 €		391,36 €	146,54 €	244,82 €	167,07
44566400 TVA DEDUCTIBLE 20.0%	30 740,64 €		30 740,64 €	17 307,20 €	13 433,44 €	77,62
44571100 TVA COLLECTEE 19.60%	62,31 €		62,31 €	62,31 €		
44583000 REMBOURS. TAXES SUR	14 191,96 €		14 191,96 €	14 191,96 €		
44583004 REMBT TVA DEMANDE CO	1 078,13 €		1 078,13 €	1 078,13 €		
44583005 REMBT TVA DEMANDE GA	7 867,92 €		7 867,92 €	7 867,92 €		
44586000 TVA / FNP	7 024,95 €		7 024,95 €	26 905,53 €	-19 880,58 €	-73,89
44586005 TVA / FNP GABON	686,02 €		686,02 €	686,02 €		
44587408 TVA / AAE BULGARIE	1 125,73 €		1 125,73 €		1 125,73 €	
44860410 CVAE	48 267,00 €		48 267,00 €	85 399,00 €	-37 132,00 €	-43,48
44860910 CICE	17 627,07 €		17 627,07 €	16 720,00 €	907,07 €	5,43
45100000 GROUPE - DOLFINES	79 486,69 €		79 486,69 €	183 052,72 €	-103 566,03 €	-56,58
45110000 GROUPE - DIETSWELL BR	189 796,18 €		189 796,18 €	138 091,19 €	51 704,99 €	37,44
45180000 GROUPE - Intérêts à payer	3 392,96 €		3 392,96 €	5 472,57 €	-2 079,61 €	-38,00
46740000 NOTES DE FRAIS				2 761,14 €	-2 761,14 €	-100,00
46750000 CAISSE DEPOTS & CONSI	9 960,00 €		9 960,00 €	9 960,00 €		

Détail des Comptes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 09/03/18

Tenue de compte EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 9.11

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation En valeur	En %
49600000 PROVIS. POUR DEPREC.		22 777,85 €	-22 777,85 €	-22 777,85 €		
Placements						
Variants mobilières de placement	74 952,54 €		74 952,54 €	74 952,54 €	0,00 €	
50311002 BID BOND LUKOIL	20 942,54 €		20 942,54 €	20 942,54 €		
50311700 SG MONETAIRE PLUS	54 010,00 €		54 010,00 €	54 010,00 €		
Disponibles	704 905,15 €		704 905,15 €	1 622 453,26 €	-917 548,11 €	-56,55
51202600 BNP PARIBAS EUROS	32 002,09 €		32 002,09 €	329 979,48 €	-297 977,39 €	-90,30
51202700 BNP PARIBAS USD	890,57 €		890,57 €	48 621,39 €	-47 730,82 €	-98,17
51202900 CREDIT AGRICOLE	20 569,40 €		20 569,40 €	34 882,96 €	-14 313,56 €	-41,03
51203000 CREDIT AGRICOLE - CPTE	4 382,00 €		4 382,00 €	4 329,50 €	52,50 €	1,21
51203100 CREDIT AGRICOLE USD	360,71 €		360,71 €	2 307,79 €	-1 947,08 €	-84,37
51203200 CREDIT AGRICOLE - CPTE	1 647,50 €		1 647,50 €	1 595,00 €	52,50 €	3,29
51204000 SOCIETE GENERALE EUR	141 598,45 €		141 598,45 €	459 922,98 €	-318 324,53 €	-69,21
51204100 SOCIETE GENERALE - USD	1 528,55 €		1 528,55 €	65 669,35 €	-64 140,80 €	-97,67
51205000 PALATINE EUR	38 908,41 €		38 908,41 €	8 178,69 €	30 729,72 €	375,73
51205100 PALATINE USD	29 370,72 €		29 370,72 €	166 281,46 €	-136 910,74 €	-82,34
51206000 HSBC EUR	8 094,63 €		8 094,63 €	42 780,56 €	-34 685,93 €	-81,08
51207000 BNP PARIBAS ALGERIE	446,20 €		446,20 €	39 989,92 €	-39 543,72 €	-98,88
51208000 CIC - EUR	3 603,79 €		3 603,79 €		3 603,79 €	
51208100 CIC - USD	107 974,81 €		107 974,81 €		107 974,81 €	
51210001 BIAT - EUR	1,22 €		1,22 €	1,50 €	-0,28 €	-18,67
51210002 BARODA AD - AED	14 802,91 €		14 802,91 €	1 484,38 €	13 318,53 €	897,25
51210004 CREDIT DU CONGO	2 970,60 €		2 970,60 €	34 849,39 €	-31 878,79 €	-91,48
51220005 BICIG - GABON	5 603,83 €		5 603,83 €	4 932,33 €	671,50 €	13,61
51230001 BIAT - TND	64,91 €		64,91 €	135,87 €	-70,96 €	-52,23
51235300 BNP ABU-DHABI - AED	28 117,90 €		28 117,90 €	21 862,00 €	6 255,90 €	28,62
51235400 BNP ABU-DHABI - USD	241 623,03 €		241 623,03 €	304 158,16 €	-62 535,13 €	-20,56
51235500 BNP ABU-DHABI - EUR	573,61 €		573,61 €	21 633,21 €	-21 059,60 €	-97,35
51235700 BNP - Cpte Caution***154-K	0,90 €		0,90 €	0,90 €		
51240001 BIAT - TND Non Convertibles				45,24 €	-45,24 €	-100,00
53100004 CAISSE CONGO	339,07 €		339,07 €	339,07 €		
53117000 CAISSE DEVISE AED SIEGE	36,79 €		36,79 €	36,79 €		
53150000 CAISSE DEVISE - TND	14 619,22 €		14 619,22 €	22 203,20 €	-7 583,98 €	-34,16
53160000 CAISSE DEVISE - LYD - DI	32,63 €		32,63 €	32,63 €		
53190000 CAISSE FRANCE EUROS	1 101,95 €		1 101,95 €	1 663,08 €	-561,13 €	-33,74
53194000 CAISSE DEVISE RIATS-IR	0,56 €		0,56 €	0,56 €		
53194002 CAISSE AD DEVISE RIAL-I				149,55 €	-149,55 €	-100,00
53196000 CAISSE DEVISE - JOD-JO	104,60 €		104,60 €	104,60 €		
53197000 CAISSE DEVISE - DZD - DI	23,49 €		23,49 €	23,49 €		
53198000 CAISSE DEVISE - GBP	255,58 €		255,58 €	255,58 €		
53199000 CAISSE ABU DHABI - AED	2 824,63 €		2 824,63 €	3 564,04 €	-739,41 €	-20,75
53210000 CAISSE DEVISE - NGN	383,07 €		383,07 €	383,07 €		
53220007 CAISSE ALGERIE - DZD	46,82 €		46,82 €	55,54 €	-8,72 €	-15,70
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	202 564,23 €		202 564,23 €	244 587,55 €	-42 023,32 €	-17,18
48600002 CCA / ABU-DHABI	108 838,67 €		108 838,67 €	67 305,29 €	41 533,38 €	61,71
48600100 CCA/FOURNISSEURS	53 940,42 €		53 940,42 €	91 566,14 €	-37 625,72 €	-41,09
48600200 CCA/AUTRES	34 365,39 €		34 365,39 €	42 324,81 €	-7 959,42 €	-18,81
48600202 CCA/AUTRES ABU-DHABI	5 419,75 €		5 419,75 €	43 391,31 €	-37 971,56 €	-87,51
TOTAL (III)	4 023 204,91 €	250 220,48 €	3 772 984,43 €	5 335 570,67 €	-1 562 586,24 €	-29,29
Epargne de conversion actif (VI)	31 849,82 €		31 849,82 €	9 597,06 €	22 251,86 €	231,84
47610000 ECART ACTIF DIMINUTION	3 814,00 €		3 814,00 €		3 814,00 €	
47610002 ECART ACT DIMINUT*CRE	27 934,05 €		27 934,05 €	1 510,14 €	26 423,91 €	1749,77
47620000 AUGMENTATION DES DET	0,41 €		0,41 €	869,58 €	-869,17 €	-99,95
47620002 AUGMENTATION DES DET	101,36 €		101,36 €	7 218,24 €	-7 116,88 €	-98,60
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	27 786 732,06 €	20 764 294,82 €	7 022 437,24 €	7 932 016,97 €	-909 579,73 €	-11,47

Détail des Comptes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 09/03/18

Tenue de compte EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 9.11

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	5 303 475,00 €	5 303 475,00 €	0,00 €	
10131100 CAPITAL	5 303 475,00 €	5 303 475,00 €		
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	3 364 031,99 €	3 364 031,99 €	0,00 €	
10410000 PRIMES D'EMISSION	3 298 422,49 €	3 298 422,49 €		
10450000 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION	65 609,50 €	65 609,50 €		
Réserve légale	368 460,35 €	368 460,35 €	0,00 €	
10611000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	368 460,35 €	368 460,35 €		
Réserves réglementées	188,71 €	188,71 €	0,00 €	
10621100 RESERVE DE CONVERSION Ç	188,71 €	188,71 €		
Report à nouveau	-4 532 353,61 €	-123,40 €	-4 532 230,21 €	-3672795,96
11100001 Ecart de conversion	-7 784,71 €	-123,40 €	-7 661,31 €	-6208,52
11900000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)	-4 524 568,90 €		-4 524 568,90 €	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 209 549,62 €	-4 524 568,90 €	3 315 019,28 €	73,27
TOTAL (I)	3 294 252,82 €	4 511 463,75 €	-1 217 210,93 €	-26,98
AUTRES FONDS PROPRES				
Avances conditionnées	254 740,65 €		254 740,65 €	
16742000 AVANCE ADEME	254 740,65 €		254 740,65 €	
TOTAL (II)	254 740,65 €		254 740,65 €	
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	95 819,82 €	73 580,97 €	22 238,85 €	30,22
15110000 PROVISIONS POUR LITIGES	63 970,00 €	63 970,00 €		
15150000 PROVIS. POUR PERTES DE CHANGE	3 814,41 €	869,58 €	2 944,83 €	338,65
15150002 PROV PERTES CHANGE ABU-DHABI	28 035,41 €	8 741,39 €	19 294,02 €	220,72
Provisions pour charges	14 191,96 €	14 191,96 €	0,00 €	
15800000 AUTRES PROVISIONS RIQUES ET CHARGES	14 191,96 €	14 191,96 €		
TOTAL (III)	110 011,78 €	87 772,93 €	22 238,85 €	25,34
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles		137 361,68 €	-137 361,68 €	-100,00
16881000 SUR EMPR. OBLIGATAIR. CONVERTIBLES		137 361,68 €	-137 361,68 €	-100,00
Emprunts et dettes auprès établi. de crédits	1 853,31 €	1 216,19 €	637,12 €	52,39
51810000 INTERETS COURUS A PAYER	1 853,31 €	1 095,65 €	757,66 €	69,15
51810005 INTERETS COURUS GABON		107,93 €	-107,93 €	-100,00
51810070 INTERETS COURUS ALGERIE		12,61 €	-12,61 €	-100,00
Emprunts et dettes financières divers	1 390 412,22 €	618 666,91 €	771 745,31 €	124,74
16813100 BPI - Eolienne	490 000,00 €		490 000,00 €	
16816000 BILLETS TRESORERIE BNP	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	100,00
16817000 OSEO - HORSE SHOE 2010-2011		168 441,99 €	-168 441,99 €	-100,00
16818000 BILLETS TRESORERIE SOCIETE GENERALE		150 000,00 €	-150 000,00 €	-100,00
16821000 BILLETS TRESORERIE HSBC	350 000,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €	133,33
16822000 EMPRUNT CIC - 300K_	250 187,30 €		250 187,30 €	
45511200 COMPTE COURANT JCB	200,00 €	200,00 €		
45511300 COMPTE COURANT ALRIC	19,80 €	19,80 €		
45700000 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER	5,12 €	5,12 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	760 102,71 €	806 072,63 €	-36 969,92 €	-4,59
40100000 FOURNISSEURS - EUR	190 090,48 €	248 736,03 €	-58 645,55 €	-23,58
40100002 FOURNISSEURS AD_	28 607,51 €		28 607,51 €	
40100004 FOURNISSEURS CONGO	181,26 €		181,26 €	
40100005 FOURNISSEURS GABON	6 185,76 €	1 187,28 €	4 998,48 €	421,00
40100006 FOURNISSEURS ES - EUR	17 512,94 €	17 512,94 €		
40100007 FOURNISSEURS ALGERIE	769,70 €	1 381,32 €	-611,62 €	-44,28
40100008 FOURNISSEURS BULGARIE	88 064,98 €		88 064,98 €	
40100009 FOURNISSEURS POLYNESIE	586,64 €		586,64 €	

Détail des Comptes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 09/03/18

Tenue de compte EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 9.11

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation	
			En valeur	En %
40100200 FOURNISSEURS - USD	21 856,46 €	35 271,80 €	-13 415,34 €	-38,03
40100202 FOURNISSEURS AD - USD	109 834,68 €	157 887,24 €	-48 052,56 €	-30,43
40100300 FOURNISSEURS - GBP	512,85 €	1 840,36 €	-1 327,51 €	-72,13
40100502 FOURNISSEURS AD -AED	62 808,36 €	44 744,64 €	18 063,72 €	40,37
40800000 FOURNIS. FACTURES NON PARVENUES	13 777,99 €	12 933,15 €	844,84 €	6,53
40800002 FRS FACTURES NON PARVENUES ABU-DHAB	56 086,55 €	45 503,03 €	10 583,52 €	23,26
40800006 FRS FACTURES NON PARVENUES ESPAGNE	3 650,00 €	2 450,00 €	1 200,00 €	48,98
40800007 FRS FACTURES NON PARVENUES ALGERIE	63 934,21 €	76 601,40 €	-12 667,19 €	-16,54
40800008 FRS FACTURES NON PARVENUES BULGARIE	39 114,88 €		39 114,88 €	
40810000 FRS FACTURES NON PARVENUES _	44 951,54 €	137 522,45 €	-92 570,91 €	-67,31
40810004 FOUR - FNP CONGO	11 172,73 €	10 103,37 €	1 069,36 €	10,58
40810005 FOUR - FNP GABON	7 870,18 €	11 117,87 €	-3 247,69 €	-29,21
40810200 FRS FACTURES NON PARVENUES USD	1 533,01 €	1 279,75 €	253,26 €	19,79
Dettes fiscales et sociales	1 099 208,05 €	1 569 035,74 €	-469 827,69 €	-29,94
42100000 SALAIRE A PAYER FRCE	27 469,58 €	78 870,06 €	-51 400,48 €	-65,17
42100007 SALAIRE A PAYER ALGERIE		7 509,43 €	-7 509,43 €	-100,00
42200000 COMITES D'ENTREPRISE, D'ETABLIS.	12 955,94 €	823,96 €	12 131,98 €	1472,40
42810000 PROV. REMUNERATION A PAYER	191 903,75 €	208 509,90 €	-16 606,15 €	-7,96
42810002 PROV. REMUNERAT* A PAYER AD	13 556,14 €	19 478,86 €	-5 922,72 €	-30,41
42820000 PROV CONGES PAYES	97 955,21 €	97 702,42 €	252,79 €	0,26
42820002 PROV CONGES PAYES AD	10 393,17 €	17 686,58 €	-7 293,41 €	-41,24
42830000 PROV INDEMN RTT	2 286,81 €	406,39 €	1 880,42 €	462,71
42860000 PROVISION PRIME DE PRECARITE	1 208,90 €		1 208,90 €	
42881000 PROV. REPOS MISSION	7 432,70 €	6 633,93 €	798,77 €	12,04
42881002 PROV REPOS MISSION AD	570,84 €		570,84 €	
43100000 URSSAF	46 524,00 €	67 351,00 €	-20 827,00 €	-30,92
43200005 CNSS - GABON		1 269,15 €	-1 269,15 €	-100,00
43200007 CNAS ALGERIE		3 615,18 €	-3 615,18 €	-100,00
43500005 IRPP GABON	2 342,37 €	3 187,22 €	-844,85 €	-26,51
43500007 IRG ALGERIE		2 649,52 €	-2 649,52 €	-100,00
43600005 CNAMGS		440,78 €	-440,78 €	-100,00
43720000 AXA SANTE FRANCE - PREVINFORM	11 592,18 €	12 015,18 €	-423,00 €	-3,52
43720100 MOBILTY - MUTUELLE-PREVOY EXPATS	15 365,91 €	30 340,11 €	-14 974,20 €	-49,35
43720200 MSH INT. CONSULTANTS	2 616,25 €	2 388,75 €	227,50 €	9,52
43731000 MALAKOFF - MEDERIC	18 159,67 €	38 881,00 €	-20 721,33 €	-53,29
43740100 GARP EXPATRIES	35 184,09 €	56 946,00 €	-21 761,91 €	-38,21
43760000 DEXIA	42 530,41 €	25 954,35 €	16 576,06 €	63,87
43810000 PROV/CHARGES SALAIRES A PAYER	71 660,55 €	78 305,42 €	-6 644,87 €	-8,49
43810002 PROV CHARGES SAL A PAYER AD	1 926,76 €	3 151,86 €	-1 225,10 €	-38,87
43820000 PROV CHARGES CONGES PAYES	45 121,13 €	44 162,35 €	958,78 €	2,17
43820002 PROV CHARGES CONGES PAYES AD	4 108,42 €	2 772,90 €	1 335,52 €	48,16
43830000 PROV CHARGES INDEMN RTT	1 105,67 €	196,49 €	909,18 €	462,71
43860000 PROVISION CHG / PRIME PRECARITE	584,50 €		584,50 €	
43881000 PROV/CHARGES REPOS MISSION	3 593,71 €	3 207,50 €	386,21 €	12,04
43881002 PROV CHARGES REPOS MISSION AD	225,65 €		225,65 €	
44240007 PENALITES G50		6 903,67 €	-6 903,67 €	-100,00
44410006 RETENUE SOURCE ESPAGNE	134 219,48 €	134 219,48 €		
44420004 RETENUE A LA SOURCE CONGO	14,86 €	14,86 €		
44420007 ETAT IMP/RESULTAT IBS	72,59 €	4 563,50 €	-4 490,91 €	-98,41
44420107 AP IBS A PAYER		171 205,89 €	-171 205,89 €	-100,00
44430000 ETAT-Ministère Environnement	53 400,00 €	89 000,00 €	-35 600,00 €	-40,00
44551000 TVA A DECAISSER	12 153,00 €	14 497,00 €	-2 344,00 €	-16,17
44551008 TVA A DECAISSER BULGARIE	22 236,80 €		22 236,80 €	
44571004 TVA COLLECTEE CONGO 18%	42 238,17 €	42 238,17 €		
44571005 TVA COLLECTEE GABON 18%	17 220,50 €	17 220,50 €		
44571200 TVA COLLECTEE 20.0%	9 631,70 €	21 438,15 €	-11 806,45 €	-55,07
44572004 CA - TAXE SUR TVA CONGO	2 111,91 €	2 111,91 €		
44586400 TVA / AAR		174,40 €	-174,40 €	-100,00
44587008 TVA/FAE BULGARIE	33 040,77 €		33 040,77 €	
44587100 TVA / FAE 20%	4 815,21 €	9 695,73 €	-4 880,52 €	-50,34
44700000 AUTRES IMPOTS, TAX. ET VERS. ASSIM		103,07 €	-103,07 €	-100,00
44700007 TAXES ALGERIE		20 441,91 €	-20 441,91 €	-100,00
44772000 RETENUE SOURCE 5% TUNISIE		158,56 €	-158,56 €	-100,00
44860200 TAXE APPRENTISSAGE	19 879,00 €	44 578,00 €	-24 699,00 €	-55,41
44860207 TAXE APPRENTISSAGE ALGERIE		91,08 €	-91,08 €	-100,00
44860300 FOR. PROF. CONTINUE - FAFIEC	59 790,37 €	140 896,57 €	-81 106,20 €	-57,56
44860500 T.V.T.S.	5 802,45 €	1 160,49 €	4 641,96 €	400,00
44860700 AGEPHIP	741,76 €	3 017,04 €	-2 275,28 €	-75,41
44860900 PARTICIP EFFORT CONSTRUCTION	13 465,17 €	30 849,47 €	-17 384,30 €	-56,35
Autres dettes	98 984,54 €	141 766,05 €	-42 781,51 €	-30,18
41980000 CLTS AAE FRCE	1 945,79 €	21 524,94 €	-19 579,15 €	-90,96

Détail des Comptes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 09/03/18

Tenue de compte EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 9.11

Bilan Passif (2051)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	En valeur	En %
41980002 CLTS AAE AD	3 835,57 €	102 029,43 €	-98 193,86 €	-96,24
41980008 CLTS AAE BULGARIE	6 754,37 €		6 754,37 €	
46710070 Autres comptes débiteurs ALGERIE		28,91 €	-28,91 €	-100,00
46740000 NOTES DE FRAIS	5 483,08 €	4 211,76 €	1 271,32 €	30,19
46760000 DETTE CCSF		9 532,55 €	-9 532,55 €	-100,00
46860002 NDF A PAYER ABU-DHABI	45,30 €	1 135,59 €	-1 090,29 €	-96,01
46860100 CHARGES A PAYER-NDF	185,04 €	2 400,00 €	-2 214,96 €	-92,29
46860200 CHARGES A PAYER-AUTRES	80 000,00 €		80 000,00 €	
46861100 CHARGES A PAYER	735,39 €	902,87 €	-167,48 €	-18,55
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL (IV)	3 359 560,83 €	3 274 119,20 €	85 441,63 €	2,61
Ecart de conversion passif (V)	3 871,16 €	58 661,09 €	-54 789,93 €	-93,40
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	7 022 437,24 €	7 932 016,97 €	-909 579,73 €	-11,47

Détail des Comptes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 09/03/18

Tenue de compte EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 9.11

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services	6 773 790,20 €	12 490 850,42 €	-5 717 060,22 €	-45,77
70610000 PRESTATIONS SERVICE - FRANCE	770 930,14 €	1 409 025,52 €	-638 095,38 €	-45,29
70610110 REFACT SERVICES CONGO		256 153,38 €	-256 153,38 €	-100,00
70610200 ETUDES INGENIERIE - FRANCE	33 300,00 €	106 400,00 €	-73 100,00 €	-68,70
70610800 PRESTATIONS BULGARIE	604 016,56 €		604 016,56 €	
70611100 MARK UP / EXPENSES - FRANCE	40,32 €		40,32 €	
70620000 PRESTATIONS SERVICE - EXPORT	4 836 658,79 €	8 619 613,86 €	-3 782 955,07 €	-43,89
70620200 ETUDES INGENIERIE - EXPORT	94 487,62 €	229 142,51 €	-134 654,89 €	-58,76
70621000 MARK UP / PRESATIONS - EXPORT	246,06 €	1 937,30 €	-1 691,24 €	-87,30
70621100 MARK UP / EXPENSES - EXPORT	12 503,36 €	14 829,14 €	-2 325,78 €	-15,68
70640000 PRESTATION CEE	44 250,00 €	1 259 005,50 €	-1 214 755,50 €	-96,49
70640200 RAPPORTS TECHNIQUES CEE		20 000,00 €	-20 000,00 €	-100,00
70651100 MARK UP / EXPENSES - CONGO		5 466,30 €	-5 466,30 €	-100,00
70810000 REFACT. FRAIS - FRANCE	50 711,64 €	111 549,37 €	-60 837,73 €	-54,54
70810110 REFACT EXPENSES CONGO		52 267,81 €	-52 267,81 €	-100,00
70840000 REFACT FRAIS - CEE	3 270,00 €	52 612,34 €	-49 342,34 €	-93,78
70850000 REFACT. FRAIS - EXPORT	304 935,90 €	352 847,39 €	-47 911,49 €	-13,58
70850800 REFACT FRAIS BULGARIE	18 439,81 €		18 439,81 €	
Chiffres d'affaires nets	6 773 790,20 €	12 490 850,42 €	-5 717 060,22 €	-45,77
Production stockée	-88 181,25 €	88 181,25 €	-176 362,50 €	-200,00
71340000 VARIATION EN-COURS PROD. SERVICES	-88 181,25 €		-88 181,25 €	
71341000 ETUDES EN COURS		88 181,25 €	-88 181,25 €	-100,00
Production immobilisée	1 046 558,85 €	295 948,16 €	750 610,69 €	253,63
72100000 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 046 558,85 €	295 948,16 €	750 610,69 €	253,63
Subvention d'exploitation	197 538,00 €	177 217,00 €	20 321,00 €	11,47
74000000 SUBVENTION EXPLOITATION	197 538,00 €	177 217,00 €	20 321,00 €	11,47
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	25 383,79 €	66 989,12 €	-41 605,33 €	-62,11
78150000 REP PROV CHARGES EXPLOITATION		53 930,60 €	-53 930,60 €	-100,00
78174000 CREANCES	14 463,19 €		14 463,19 €	
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOIT.	10 920,60 €	13 058,52 €	-2 137,92 €	-16,37
Autres produits	25,88 €	40 278,37 €	-40 252,49 €	-99,94
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	25,88 €	40 278,37 €	-40 252,49 €	-99,94
Total des produits d'exploitation (I)	7 955 115,47 €	13 159 464,32 €	-5 204 348,85 €	-39,55
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	4 239 296,25 €	5 986 020,26 €	-1 746 724,01 €	-29,18
60400000 ACHATS ETUDES ET PRESTAT. SERVICES	62 388,50 €	-59 678,12 €	122 066,62 €	204,54
60610000 ELECTRICITE EAU CHAUFFAGE	14 389,16 €	13 479,98 €	909,18 €	6,74
60630000 PETIT EQUIPEMENT INFORMATIQUE	9 235,97 €	3 898,80 €	5 337,17 €	136,89
60631000 FOURNITURES ENTRETIEN		5,44 €	-5,44 €	-100,00
60632000 FOURNIT. & MATERIEL INDUST CHANTIER	2 823,80 €	1 273,37 €	1 550,43 €	121,76
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 323,69 €	7 701,80 €	-378,11 €	-4,91
60641000 REPROGRAPHIE	4 367,85 €	11 047,99 €	-6 680,14 €	-60,46
60940000 RRR S/ACHATS ETUDES & PREST SERVICE	-10 439,97 €	-36 756,45 €	26 316,48 €	71,60
61100000 SOUS-TRAITANCE - CONSULTANTS	1 146 632,59 €	2 202 825,18 €	-1 056 192,59 €	-47,95
61110000 SOUS-TRAITANCE - SOCIETES	938 571,70 €	1 013 202,18 €	-74 630,48 €	-7,37
61300000 LOCATION MATERIEL DE CHANTIER	603,37 €		603,37 €	
61310000 LOCATIONS IMMOBILIERES	175 074,57 €	200 092,05 €	-25 017,48 €	-12,50
61320000 LOCATION MATERIEL DE BUREAU	7 631,36 €	8 967,33 €	-1 335,97 €	-14,90
61330000 LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE	46 650,00 €	13 193,00 €	33 457,00 €	253,60
61350000 LOCATION VEHICULES COURTE DUREE	10 620,91 €	15 451,86 €	-4 830,95 €	-31,26
61351000 LOCATION VEHICULES LONGUE DUREE	22 850,03 €	34 012,27 €	-11 162,24 €	-32,82
61400000 CHARGES LOCATIVES & DE COPROPRIETE	30 223,29 €	15 800,47 €	14 422,82 €	91,28
61520000 ENTRETIEN & REPARATION LOCAUX	8 403,14 €	14 981,60 €	-6 578,46 €	-43,91
61551000 ENTRETIEN & REPARATION MAT INFORMAT		224,07 €	-224,07 €	-100,00
61552000 ENTRETIEN & REPARATION MAT BUREAU		419,36 €	-419,36 €	-100,00
61553000 ENTRETIEN & REPARATION VEHICULES	4 253,96 €	8 874,17 €	-4 620,21 €	-52,06
61560000 MAINTENANCE LOCAUX	2 369,73 €	2 869,51 €	-499,78 €	-17,42
61562000 MAINTENANCE INFORMATIQUE (MATERIEL)	24 350,60 €	24 656,84 €	-306,24 €	-1,24
61562500 MAINTENANCE INFORMATIQUE (LOGICIEL)	18 815,93 €	24 858,11 €	-6 042,18 €	-24,31
61611000 ASSURANCE MULTIRISQUE LOCAUX	2 969,92 €	3 059,46 €	-89,54 €	-2,93
61612000 ASSURANCE RAPPATRIEMENT	12 451,60 €	12 480,52 €	-28,92 €	-0,23

Détail des Comptes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 09/03/18

Tenue de compte EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 9.11

Compte de Résultat (2052)

	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation	
			En valeur	En %
61613000 ASSURANCE VEHICULES	9 824,58 €	9 801,16 €	23,42 €	0,24
61620000 RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNEL	36 811,62 €	42 491,39 €	-5 679,77 €	-13,37
61810000 DOCUMENTATION	2 949,04 €	3 466,42 €	-517,38 €	-14,93
61850000 FRAIS DE COLLOQUES, SEMIN., CONFER	24 587,80 €	9 251,36 €	15 336,44 €	165,77
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE		29 529,48 €	-29 529,48 €	-100,00
62220000 COMMISSIONS & COURTAGES SUR VENTES	38 903,38 €	52 281,36 €	-13 377,98 €	-25,59
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	64 323,82 €	51 447,70 €	12 876,12 €	25,03
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	85 662,05 €	132 248,95 €	-46 586,90 €	-35,23
62262000 AUTRES HONORAIRES	116 685,39 €	119 201,01 €	-2 515,62 €	-2,11
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	34 601,80 €	29 907,72 €	4 694,08 €	15,70
62281000 PEINES - CHARGES FOURNISSEURS		241,70 €	-241,70 €	-100,00
62300000 PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PUBLIQ.	32 409,43 €	42 757,64 €	-10 348,21 €	-24,20
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	305,16 €	331,70 €	-26,54 €	-8,00
62380000 DIVERS (POURBOIRES, DONS COURANTS)	10,00 €		10,00 €	
62410000 TRANSPORT SUR ACHATS		292,50 €	-292,50 €	-100,00
62410100 TRANSPORT SEDLAR		5 270,00 €	-5 270,00 €	-100,00
62511000 VOYAGES AVION - SALARIES	318 053,18 €	462 501,83 €	-144 448,65 €	-31,23
62512000 VOYAGES TRAIN - SALARIES	9 732,21 €	11 652,33 €	-1 920,12 €	-16,48
62513000 VOYAGES TAXI - SALARIES	26 489,18 €	37 689,16 €	-11 199,98 €	-29,72
62514000 INDEMNITES KM - SALARIES	13 635,94 €	21 600,43 €	-7 964,49 €	-36,87
62515000 VOYAGES AUTRES FRAIS - SALARIES	67 550,45 €	70 980,06 €	-3 429,61 €	-4,83
62560000 HOTEL & RESTAURANTS - SALARIES	90 571,05 €	177 660,50 €	-87 089,45 €	-49,02
62561000 INDEMNITES GRAND DEPLACEMENT	555 591,72 €	945 206,85 €	-389 615,13 €	-41,22
62562000 VISAS, PHOTOS, TIMBRES FISCAUX	48 480,38 €	65 153,62 €	-16 673,24 €	-25,59
62563000 INDEMNITE VOITURE		693,67 €	-693,67 €	-100,00
62570000 RECEPTIONS	5 632,27 €	9 466,64 €	-3 834,37 €	-40,50
62600000 AFFRANCHISSEMENTS	2 457,11 €	3 199,45 €	-742,34 €	-23,20
62610000 FRAIS D.H.L.	8 129,84 €	8 644,34 €	-514,50 €	-5,95
62620000 TELEPHONE FIXE	4 649,56 €	5 365,00 €	-715,44 €	-13,34
62620200 TELEPHONE PORTABLE	36 320,88 €	40 071,89 €	-3 751,01 €	-9,36
62620300 CONNEXION INTERNET	11 028,51 €	7 087,57 €	3 940,94 €	55,60
62710000 FRAIS SUR TITRES (ACHAT, VENTE,..)	6 065,86 €	3 009,71 €	3 056,15 €	101,54
62780000 FRAIS SUR VIREMENTS	10 789,75 €	15 316,88 €	-4 527,13 €	-29,56
62781000 FRAIS DE TENUE DE COMPTE	2 841,52 €	2 872,04 €	-30,52 €	-1,06
62782000 FRAIS DE MOUVEMENTS	4 918,19 €	8 806,17 €	-3 887,98 €	-44,15
62783000 FRAIS ABONNEMENT SERVICES INTERNET	2 613,90 €	2 593,79 €	20,11 €	0,78
62784000 AUTRES FRAIS BANCAIRES	8 182,28 €	5 589,32 €	2 592,96 €	46,39
62789000 FRAIS DE CAUTION	12 726,03 €	11 380,66 €	1 345,37 €	11,82
62800000 DEBOURS	554,24 €	1 081,16 €	-526,92 €	-48,74
62810000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	2 646,43 €	2 936,31 €	-289,88 €	-9,87
Impôts, taxes et versements assimilés	357 076,63 €	682 661,27 €	-325 584,64 €	-47,69
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	20 017,17 €	34 415,23 €	-14 398,06 €	-41,84
63130000 FAFIEC - FORMATION PROF CONTINUE	49 925,81 €	94 117,70 €	-44 191,89 €	-46,95
63330000 FORMATION PROF.	44 051,69 €	28 423,52 €	15 628,17 €	54,98
63340000 PART. EMPLOY. A EFFORT CONSTRUCT.	13 397,48 €	24 037,41 €	-10 639,93 €	-44,26
63350000 AGEPHIP	741,76 €	3 017,04 €	-2 275,28 €	-75,41
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	13 736,00 €	13 841,00 €	-105,00 €	-0,76
63511100 CVAE	2 487,00 €	77 015,00 €	-74 528,00 €	-96,77
63512000 TAXES FONCIERES	16 339,98 €	16 475,07 €	-135,09 €	-0,82
63513000 TAXE BUREAUX	7 404,00 €	7 244,00 €	160,00 €	2,21
63514000 TAXE SUR LES VEHICULES SOCIETES	4 641,96 €	6 012,49 €	-1 370,53 €	-22,79
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	275,88 €	188,00 €	87,88 €	46,74
63710000 ORGANIC		-23 146,00 €	23 146,00 €	100,00
63740000 TAXES CONGO	1 165,16 €	1 567,84 €	-402,68 €	-25,68
63740004 IRVM CONGO		3 934,44 €	-3 934,44 €	-100,00
63740005 TAXES GABON		1 173,90 €	-1 173,90 €	-100,00
63742004 IS CONGO		20 176,61 €	-20 176,61 €	-100,00
63743000 IMPOTS TAXES CAMEROUN	3 958,04 €	63 322,60 €	-59 364,56 €	-93,75
63745000 IMPOTS TAXES QATAR	17 044,72 €	4 437,61 €	12 607,11 €	284,10
63746000 IMPOTS TAXES ALGERIE (24%)	10 983,95 €	-6 366,96 €	17 350,91 €	272,51
63747000 IMPOTS TAXES NIGERIA (5%)	29 745,43 €	129 528,18 €	-99 528,18 €	-76,99
63749000 IMPOTS TAXES TUNISIE		104,83 €	-104,83 €	-100,00
63749500 IMPOTS TAXES IRAK	8 156,20 €		8 156,20 €	
63750000 IMPOTS TAXES SOUDAN	8 005,57 €		8 005,57 €	
63752100 IMPOTS ET TAXES GABON (20%)	14 175,31 €		14 175,31 €	
63754000 IMPOTS ET TAXES NIGERIA (6%)	13 090,15 €	1 069,89 €	12 020,26 €	1123,50
63755000 IMPOTS ET TAXES OMAN (10%)	3 275,12 €	1 249,03 €	2 026,09 €	162,21
63756000 IMPOTS ET TAXES ARGENTINE	4 903,21 €		4 903,21 €	
63760000 IMPOTS ET TAXES COLOMBIE (10%)	3 410,29 €		3 410,29 €	
63762000 IMPOTS ET TAXES CAMEROUN (15%)		4 411,77 €	-4 411,77 €	-100,00
63765000 IMPOTS ET TAXES PAYS-BAS		87 756,94 €	-87 756,94 €	-100,00
63767100 IMPOTS ET TAXES INDONESIE (20%)		3 836,04 €	-3 836,04 €	-100,00

Détail des Comptes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 09/03/18
Tenue de compte EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 9.11

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	En valeur	En %
63767200 IMPOTS ET TAXES TAHITI (20%)	4 543,40 €	3 161,60 €	1 381,80 €	43,71
63767300 IMPOTS ET TAXES KEYNIA		7 465,97 €	-7 465,97 €	-100,00
63767400 IMPOTS ET TAXES COTE D'IVOIRE (10%)	13 533,37 €		13 533,37 €	
63767600 IMPOTS ET TAXES BOLIVIE 12.5%	10 716,82 €		10 716,82 €	
63768100 IMPOTS ET TAXES BULGARIE	33 338,97 €	52 830,50 €	-19 491,53 €	-36,89
63780000 TAXES DIVERSES	4 025,51 €	1 745,22 €	2 280,29 €	130,66
63780007 TAXES DIVERSES ALGERIE	-13,32 €	19 889,37 €	-19 902,69 €	-100,07
Salaire et traitements	3 027 133,67 €	6 176 999,63 €	-2 149 865,86 €	-41,53
64100004 PERSONNEL INTERIMAIRE CONGO		72 522,46 €	-72 522,46 €	-100,00
64110000 SALAIRES APPOINT. COMMIS. DE BASE	2 986 648,49 €	5 038 925,98 €	-2 052 277,49 €	-40,73
64120000 CONGES PAYES	-7 874,68 €	-52 444,00 €	44 569,32 €	84,98
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	49 298,80 €	250 591,74 €	-201 292,94 €	-80,33
64131000 PRIME DE PRECARITE	1 208,90 €		1 208,90 €	
64132000 PROV INDEM. RTT	1 880,42 €	-2 777,98 €	4 658,40 €	167,69
64140000 INDEMN. & AVANTAGES DIVERS	29 449,15 €	29 557,51 €	-108,36 €	-0,37
64150000 RBT CPAM	-936,46 €	-8 071,05 €	7 134,59 €	88,40
64180000 PROVISION REMUN. A PAYER	-33 910,56 €	-149 367,31 €	115 456,75 €	77,30
64181000 PROVISION REPOS MISSIONS	1 369,61 €	-1 937,82 €	3 307,43 €	170,68
Charges sociales	882 666,67 €	1 136 190,34 €	-253 523,67 €	-22,31
64501000 Cotisations CNSS		5 048,11 €	-5 048,11 €	-100,00
64502000 Cotisations FNH		630,94 €	-630,94 €	-100,00
64503000 Cotisations CNAMGS		1 147,93 €	-1 147,93 €	-100,00
64504000 Cotisations CNAS	4 037,61 €	2 498,56 €	1 539,05 €	61,60
64510000 URSSAF - COT PATRON.	229 268,26 €	329 517,71 €	-100 249,45 €	-30,42
64520000 AXA SANTE FRANCE - COT PATRON.	21 611,20 €	31 757,85 €	-10 146,65 €	-31,95
64520100 AXA SANTE EXPAT - CPT PATRON.	49 887,58 €	99 152,15 €	-49 264,57 €	-49,69
64530000 COTISATION HEALF INSURANCE	21 404,53 €	20 555,98 €	848,55 €	4,13
64532000 MALAKOFF RETRAITES - COT PATRON.	105 389,72 €	178 723,22 €	-73 333,50 €	-41,03
64534000 DEXIA	36 120,25 €	31 055,30 €	5 064,95 €	16,31
64540000 GARP - ASSEDIC - COT PATRON.	29 976,71 €	46 218,73 €	-16 242,02 €	-35,14
64540200 GARP EXPATRIES	90 016,74 €	165 239,94 €	-75 223,20 €	-45,52
64550000 CFE EXPATRIES - COT PATRON.	85 615,83 €	134 470,39 €	-48 854,56 €	-36,33
64570000 CICE	-17 627,07 €	-16 720,00 €	-907,07 €	-5,43
64581000 PROV. CHARGES/ REPOS MISSIONS	611,86 €	-932,65 €	1 544,51 €	165,60
64590000 PROVISION CHARGES SOCIALES / CONGES	-2 030,97 €	-23 124,01 €	21 093,04 €	91,22
64591000 CHARGES/PRIME DE PRECARITE	584,50 €		584,50 €	
64592000 CHARGES/SALAIRES A PAYER	-3 761,55 €	-40 297,66 €	36 536,11 €	90,67
64593000 PROV CHARGES INDEM RTT	909,18 €	-1 341,56 €	2 250,74 €	167,77
64594000 PROVISION GRATUITY AD		-27 890,61 €	27 890,61 €	100,00
64710000 RESTAURANT D'ENTREPRISE	9 764,58 €	13 955,34 €	-4 190,76 €	-30,03
64720000 VERS. AUX COMITES D'ETS & D'ETAB.	12 131,98 €	22 023,96 €	-9 891,98 €	-44,91
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	16 282,98 €	22 026,13 €	-5 743,15 €	-26,07
64752000 EAU-BOISSON SIEGE	3 893,97 €	5 003,85 €	-1 109,88 €	-22,18
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	185 474,00 €	132 454,57 €	53 019,43 €	40,03
64820000 VETEMENTS PERSONNEL	3 104,78 €	5 016,17 €	-1 911,39 €	-38,10
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort	304 572,82 €	292 669,51 €	11 903,11 €	4,07
68111000 DAP - IMMO INCORPORELLES	264 678,63 €	251 988,84 €	12 689,79 €	5,04
68112000 DAP - IMMO CORPORELLES	39 893,99 €	40 680,67 €	-786,68 €	-1,93
Sur actif circulant - dot. aux prov		61 685,76 €	-61 685,76 €	-100,00
68174000 DOT. AUX AMORT & PROV CREANCES		61 685,76 €	-61 685,76 €	-100,00
Pour risques et charges - dot. aux prov		36 000,00 €	-36 000,00 €	-100,00
68150000 DOTAT PROV. CHARGES EXPLOITATION		36 000,00 €	-36 000,00 €	-100,00
Autres charges	9 100,71 €	2 691,93 €	11 992,64 €	414,69
65400000 PERTES SUR CREANCES IRRECOURVAB.	9 094,04 €	3 591,40 €	5 502,64 €	153,22
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	6,67 €	-6 483,33 €	6 490,00 €	100,10
Total des charges d'exploitation (II)	8 819 846,55 €	13 369 354,76 €	-4 549 508,21 €	-34,03
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-864 731,08 €	-209 890,44 €	-654 840,64 €	-311,99
Opérations en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	0,71 €		0,71 €	

Détail des Comptes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 09/03/18

Tenue de compte EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 9.11

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation	
			En valeur	En %
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,71 €		0,71 €	
Reprise sur provisions et transferts de charges	9 610,97 €	6 690,77 €	2 920,20 €	43,65
78650000 REP. PROV. RISQ. & CHARG. FINANC.	9 610,97 €	6 690,77 €	2 920,20 €	43,65
Différences positives de change	88 514,08 €	179 298,41 €	-90 784,33 €	-50,63
76600000 GAINS DE CHANGE	88 514,08 €	179 298,41 €	-90 784,33 €	-50,63
Produits nets sur cessions de VMP	6 059,35 €	5 472,57 €	586,78 €	10,72
76700000 PROD. NETS SUR CESS. VMP	6 059,35 €	5 472,57 €	586,78 €	10,72
Total des produits financiers (V)	104 185,11 €	191 461,75 €	-87 276,64 €	-45,58
Charges financières				
Dotations financières aux amort. et prov.	41 151,13 €	18 580,63 €	22 570,50 €	121,47
68650000 DOT. AUX PROV. RISQ. & CHARG. FIN.	31 849,82 €	9 610,97 €	22 238,85 €	231,39
68662000 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 301,31 €	8 969,66 €	331,65 €	3,70
Intérêts et charges assimilées	11 396,64 €	80 683,95 €	-69 287,31 €	-85,87
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	11 396,64 €	6 606,95 €	4 789,69 €	72,49
66170000 INTERETS OBLIGATIONS CAUTIONNEES		74 077,00 €	-74 077,00 €	-100,00
Différences négatives de change	259 046,31 €	243 856,15 €	15 190,16 €	6,23
66600000 PERTES DE CHANGE	259 046,31 €	243 856,15 €	15 190,16 €	6,23
Total des charges financières (VI)	311 594,08 €	343 120,73 €	-31 526,65 €	-9,19
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-207 408,97 €	-151 658,98 €	-55 749,99 €	-36,76
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	-1 072 140,05 €	-361 549,42 €	-710 590,63 €	-196,54

Détail des Comptes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

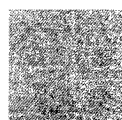
Edition du 09/03/18

Tenue de compte EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 9.11

Compte de Résultat (2053)				
	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	70 749,70 €	41 280,19 €	29 469,51 €	71,39
77100000 PRODUITS EXCEPT. SUR OPER. GESTION	1 700,00 €	2 200,00 €	-500,00 €	-22,73
77200000 PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	69 049,70 €	39 080,19 €	29 969,51 €	76,69
Produits except. sur opérations en capital	42 844,80 €	11 461,54 €	31 383,26 €	272,39
77520000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 112,98 €	11 149,20 €	26 963,78 €	241,84
77830000 BONIS RACHAT PAR ETS ACT. & OBLIG.	4 531,62 €	302,34 €	4 229,28 €	1398,85
Reprises sur provisions et transfert de charges	799 689,63 €	972 424,94 €	-172 735,31 €	-17,76
78750000 REPRIS. PROV. RISQ. & CHARG. EXCEP.	799 689,63 €	972 424,94 €	-172 735,31 €	-17,76
Total des produits exceptionnels (VII)	913 083,93 €	1 025 156,67 €	-112 072,74 €	-10,93
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	138 487,97 €	455 361,61 €	-316 873,64 €	-69,59
67100000 CHARG. EXCEPT. SUR OPERAT. GESTION	80 892,90 €	143 937,11 €	-63 044,21 €	-43,80
67120000 PENALITES AMENDES FISC. & PENALES	7 022,48 €	6 923,83 €	98,65 €	1,42
67200000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	50 572,59 €	304 500,67 €	-253 928,08 €	-83,39
Charges except. sur opérations en capital	803 209,20 €	1 082 243,07 €	-279 033,87 €	-25,78
67520000 VNC - IMMO CORPORELLES	799 689,63 €	1 077 429,42 €	-277 739,79 €	-25,78
67830000 MALIS DU RACHAT PAR ETS D'ACTIONS	3 519,57 €	4 813,65 €	-1 294,08 €	-26,88
Dotations except. aux amort. et prov.	107 021,38 €	3 487 762,18 €	-3 380 740,80 €	-96,93
68750000 DOTAT. PROV. RISQ. & CHARG. EXCEP.	107 021,38 €	3 487 762,18 €	-3 380 740,80 €	-96,93
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 048 718,55 €	5 025 366,86 €	-3 976 648,31 €	-79,13
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-135 634,62 €	-4 000 210,19 €	3 864 575,57 €	96,61
Impôts sur les bénéfices * (X)	1 774,95 €	162 809,29 €	-161 034,34 €	-98,91
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		-8 102,59 €	8 102,59 €	100,00
69510005 IS GABON	1 524,49 €	2 282,57 €	-758,08 €	-33,21
69510007 IBS ALGERIE	69,25 €	168 500,27 €	-168 431,02 €	-99,96
69540000 IMPOTS DUS A L'ETRANGER	181,21 €	129,04 €	52,17 €	40,43
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	8 972 384,51 €	14 376 082,74 €	-5 403 698,23 €	-37,59
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	10 181 934,13 €	18 900 651,64 €	-8 718 717,51 €	-46,13
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	-1 209 549,62 €	-4 524 568,90 €	3 315 019,28 €	73,27

Annexe



Index

Annexe.....	1
Immobilisation.....	2
Amortissements.....	3
Provisions inscrites au bilan.....	4
Etat des échéances des créances et des dettes.....	5
Charges à payer.....	6
Produits à recevoir.....	7
Charges et produits constatés d'avance.....	8
Ventilation Chiffre d'affaires.....	9
resultat et autres elements significatifs des 5 derniers exercices.....	10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan.....	11
Rémunération globale et par catégorie des dirigeants.....	12



Immobilisations

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 29/03/18
Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 517 728		1 046 559
Autres immobilisations incorporelles	666 933		30 591
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 184 661		1 077 150
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	14 819 696		
Installations générales, agencements et divers	168 997		5 980
Matériel de transport	4 060		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	376 226		14 764
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	4 017 436		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	19 386 415		20 744
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 855 569		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	85 982		6 582
TOTAL immobilisations financières :	1 941 551		6 582
TOTAL GÉNÉRAL	23 512 627		1 104 476

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			2 564 287	
Autres immobilisations incorporelles		3 750	693 774	
TOTAL immobilisations incorporelles :		3 750	3 258 061	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			14 819 696	
Inst. générales, agencements et divers			174 977	
Matériel de transport			4 060	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		32 910	358 081	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		799 690	3 217 746	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		832 599	18 574 560	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			1 855 569	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		49 076	43 488	
TOTAL immobilisations financières :		49 076	1 899 057	
TOTAL GÉNÉRAL		885 425	23 731 677	

Amortissements

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 29/03/18
Tenue de compte EUR

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	428 092	228 074		656 165
Autres immobilisations incorporelles	596 493	36 625		633 119
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 024 585	264 699		1 289 284
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 623 114			1 623 114
Inst. générales, agencements et divers	146 749	15 916		162 665
Matériel de transport	4 060			4 060
Mat. de bureau, informatique et mobil.	332 938	23 957	32 910	323 985
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 106 860	39 874	32 910	2 113 824
TOTAL GÉNÉRAL	3 131 445	304 573	32 910	3 403 108

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Provisions Inscrites au Bilan

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 29/03/18
Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges	63 970			63 970
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	9 611	31 850	9 611	31 850
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	14 192			14 192
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	87 773	31 850	9 611	110 012

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles	15 966 996	107 021	799 690	15 274 328
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	1 827 337	9 301		1 836 638
Prov. sur autres immo. financières				1 836 638
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	241 906		14 463	227 443
Autres provisions pour dépréciation	22 778			22 778
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	18 059 017	116 323	814 153	19 197 625

TOTAL GÉNÉRAL	18 146 790	148 173	823 764	19 307 836
----------------------	-------------------	----------------	----------------	-------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 29/03/18
Tenue de compte EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	43 488		43 488
TOTAL de l'actif immobilisé :	43 488		43 488
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	227 443		227 443
Autres créances clients	1 981 487	1 981 487	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 945	4 945	
État - Impôts sur les bénéfices	390 159	390 159	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	73 898	73 898	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	65 894	65 894	
État - Divers			
Groupe et associés	272 676	272 676	
Débiteurs divers	14 479	14 479	
TOTAL de l'actif circulant :	3 030 981	2 803 538	227 443
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	202 564	202 564	

TOTAL GÉNÉRAL	3 277 032	3 006 102	270 930
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1 853	1 853		
Emprunts et dettes financières divers	1 390 187	749 850	517 837	122 500
Fournisseurs et comptes rattachés	769 103	769 103		
Personnel et comptes rattachés	365 733	365 733		
Sécurité sociale et autres organismes	302 641	302 641		
Impôts sur les bénéfices	187 707	187 707		
Taxe sur la valeur ajoutée	143 448	143 448		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	99 679	99 679		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	225	225		
Autres dettes	98 985	98 985		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	3 359 561	2 719 223	517 837	122 500
----------------------	------------------	------------------	----------------	----------------

Charges à Payer

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 29/03/18
Tenue de compte EUR

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 091
Dettes fiscales et sociales	553 313
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	1 853
Autres dettes	93 501

TOTAL

890 759

Produits à Recevoir

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 29/03/18
Tenue de compte EUR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	451 349 3 804
Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	455 153

Charges et Produits Constatés d'Avance

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 29/03/18
Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	202 564	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	202 564	

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Prestations France	804 230
Prestations Export	5 579 413
Refacturation & Mark-up France	50 752
Refacturation & Mark-up Export	339 395
TOTAL	6 773 790

REPARTITION PAR CENTRE DE RESULTAT	Montant
SERVICES	4 053 538
FACTORIG	2 615 763
SOLUTIONS	71 147
NEW ENERGIES	30 333
FRAIS CENTRAUX	3 010
TOTAL	6 773 790

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 29/03/18

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	5303475	5303475	5303475	5303475	5303475
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	6 773 790	12 490 850	28 154 067	28 188 567	17 335 860
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 578 793	(1 498 108)	1 548 120	(569 714)	480 889
Impôts sur les bénéfices	1 775	162 809	87 181	(48 570)	(59 398)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1 209 550)	(4 524 569)	1 391 948	(12 012 0	325 335
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,30 €	-0,31 €	0,28 €	-0,10 €	0,10 €
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-0,23 €	-0,85 €	0,26 €		0,06 €
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	38	56	84	80	67
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 027 134	5 177 000	9 473 089	9 211 327	7 143 629
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	694 088	998 720	1 616 026	1 574 526	1 184 890

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 29/03/18

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	13 882		
Autres créances	192 271	80 405	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 671	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants

DIETSWELL

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 29/03/18

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	
Des organes de direction et de surveillance	
TOTAL	

Cette annexe est non renseignée, car cela reviendrait à fournir des informations nominatives
(Décret n°94-663 du 2 août 1994)



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2017 AU 31/12/2017**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2017 dont le total est de 7.022.437,24 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 1.209.549,62 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La continuité d'exploitation est subordonnée aux critères décrits au paragraphe "26. Evènements significatifs postérieurs au 31 décembre 2017" de l'annexe.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- Le 1^{er} juillet 2016, la société avait appliqué un plan de réduction de rémunération temporaire des collaborateurs ou une réduction du temps de travail (au choix des salariés) sur une période de 16 mois, 19 salariés avaient accepté cette réduction.

Cette mesure a pris fin le 31 octobre 2017, comme initialement prévu.

Ce plan de réduction de rémunération était accompagné par l'engagement de la société en cas de retour à une situation positive de l'EBITDA à procéder ultérieurement au remboursement des réductions de rémunérations. A l'issue du remboursement total, la société s'est engagée à verser à chacun une prime brute exceptionnelle correspondant à un montant de 10% de la réduction de salaire effectivement subie.

- Le 1er juillet 2016, la société avait appliqué un plan de réduction des charges du personnel sous-traité sur une période de 16 mois, 7 personnes étaient concernées.

Cette mesure a pris fin le 31 octobre 2017, comme initialement prévu.

Ce plan de réduction de rémunération était accompagné par l'engagement de la société en cas de retour à une situation positive de l'EBITDA à procéder ultérieurement au remboursement des réductions de rémunérations. A l'issue du remboursement total, la société s'est engagée à verser à chacun une prime brute exceptionnelle correspondant à un montant de 10% de la réduction de salaire effectivement subie.

- La société a procédé au cours de l'exercice au remboursement total du solde des intérêts restant à payer sur la dette obligataire (OCA 2012) souscrite auprès de TRUFFLE Capital au 31/12/2016, soit 137 K€.
- Dès 2016, la société a mené des études pour le développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité.

En mars 2017, ce projet a été présenté à l'ADEME. Cet organisme a attribué à DIETSWELL un contrat de 2,8 millions d'euros (subventionné à 60% sous forme d'avances conditionnées) pour le développement du projet en tant que LAUREAT de l'appel à projet "Energies renouvelables en mer et fermes hydroliennes fluviales" du programme d'investissement d'avenir (PIA) du Commissariat Général à l'Investissement.

Ce contrat signé en Octobre 2017 se poursuivra jusque fin 2018 et a pris effet au 20 mars 2017.

- Le 23 janvier 2017, mise à disposition des fonds d'un Prêt à taux Zéro pour un montant de 490.000 Euros par la BPI.
- Le 14 mars 2017, la société a procédé au remboursement du solde des intérêts de la dette obligataire (OCA 2012) pour un montant de 137.361 €
- Le 15 mars 2017, TRUFFLE Capital a cédé la totalité des actions qu'il détenait dans le capital de la société
- Le 29 mars 2017, le Conseil d'administration a nommé aux fonctions de Président Directeur Général M. Jean-Claude BOURDON, en remplacement de M. Pierre Laborie, démissionnaire.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- **Méthode d'évaluation**

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2017, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 1.046.559 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré ses efforts principalement sur:

- 1.014.946 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2017 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat se poursuivra jusqu'à fin 2018. En 2017, les études menées sur l'exercice ont permis de déposer d'une part une demande divisionnaire à une demande de brevet déposée en 2016 et, d'autre part une nouvelle demande de brevet.
- 27.473 € consacrés au développement en interne par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde de 2.560.287 € au 31/12/2017.

Ils sont éligibles au Crédit Impôt Recherche, dont le montant s'élève en 2017 à 197.538 €.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

• **Méthode d'évaluation des coûts de développements**

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2017, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 3.258.061 € dont :

Libellé	Montant brut au 31/12/2017	Amort / Dim	
- Frais de Publicité (développement site internet)	4 000	0	4 000
- Frais de Recherche & Développement	1 513 728	1 046 559	2 560 287
- Logiciels	545 756	10 500	556 256
- Frais de dépôts de brevet	121 177	16 341	137 518
	3 258 061		

• **Méthodes et calculs des Amortissements**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | | |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Brevet | 5 ans | - Logiciels | 1 an |
| - Coûts de développement | 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans |

Au 31/12/2017, le montant brut des Amortissements est de 1.289.283 € dont :

LIBELLE	Montant brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant brut 31/12/2017
- Frais de Publicité (développement site internet)	0	0	0
- Frais de Recherche & Développement	428 091	228 074	656 165
- Logiciels	502 281	26 900	529 181
- Frais de dépôts de brevet	94 212	9 725	103 937
TOTAL	1 024 584	264 699	1 289 283

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- **Méthode d'évaluation**

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dietswell en 2007.

Cet appareil est de la classe des Rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft).

L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2017. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées :

- sur l'exercice 2014 pour un montant de 9.049.560 €.
- sur l'exercice 2016 pour un montant de 2.900.000 €

Au 31/12/2017, le solde des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 s'élève à 11.949.560 €, ramenant sa valeur nette comptable à 1.100.000 €.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

Informations sur le poste Matériels Industriels

Dans le cadre du contrat ENAGAS en Espagne, la société a fait l'acquisition pour un montant de 147.021 € d'un BOP (SHENKAI) qui à l'issue des opérations a été stocké en France. Ce matériel n'a pas été installé ni activé. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement.

Ce matériel a été vendu en janvier 2018 pour une valeur de 40.000 €, l'écart entre la valeur d'achat et le montant de la cession a été provisionné sur l'exercice 2017 pour un montant de 107.021 €.

Au 31/12/2017, le montant brut des immobilisations corporelles hors celles en cours est de 15.356.813 € dont :

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Amort. Dim.	Montant Brut 31/12/2017
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
- Matériels Industriels	147 021		147 021
- Install., Aménagements, Agencements	168 997	5 980	174 977
- Matériel de Transport	4 060		4 060
- Matériel Bureau & Informatique	225 070	<23 301>	201 769
• M Mobilier	151 157	5 155	156 312
TOTAL	15 356 813	<29 436>	

modes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/2017, le montant brut des Amortissements est de 2.113.824 € dont :

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim.	Montant Brut 31/12/2017
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Matériels & Equipements	0		0
- Install., Aménagements, Agencements	146 749	15 916	162 665
- Matériel de Transport	4 060		4 060
- Matériel Bureau & Informatique	182 853	<10 313>	172 540
- Mobilier	150 085	1 360	151 445
TOTAL	2 106 860		

5) IMMOBILISATIONS EN COURS

Lors de leur entrée dans le patrimoine de la société les immobilisations corporelles produites sont évaluées à leur coût de production, composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 31/12/2017, le montant brut des immobilisations en cours est de 3.217.746 € dont:

LIBELLE	Montant brut (€)	Amortissement (€)	Montant net (€)
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	2 157 449	<799 690>	1 357 759
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
TOTAL	3 217 746		3 217 746

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Au 31/12/2017, la valeur brute des éléments corporels en cours (matériels acquis non mis en service) du Sedlar 160 est de 1.125.709 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 pour un montant de 1.125.709 €, ramenant leur valorisation à une valeur nette comptable à zéro.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

Cet appareil a été conçu par Dietswell en 2008 sur la base des études faites pour l'appareil SEDLAR 160 mais en capacité augmentée à 250 Tonnes. Cet appareil est à situer dans la classe des appareils de forage 1500 HP capables de forer jusqu'à 4200 mètres environ (14 000 Ft).

La construction de cet appareil a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil pour le développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow n'a finalement pas été activé et Dietswell a dû interrompre la construction de l'appareil.

En plus de la construction du derrick set hydraulique partiellement achevée, Dietswell avait acquis des équipements périphériques neufs en dotation à l'appareil :

- Deux groupes électrogènes de puissance Caterpillar (neufs). Ces deux groupes ont depuis été revendus.
- Un groupe électrogène de secours RIG BOSS en container spécial (Neuf)
- Une armoire électrique dédiée (avec un système AC/AC de variation de puissance) spécialement conçue par Dietswell (neuve). Cet équipement a été cédé en septembre 2017
- Un jeu de BOP 5000 PSI (Blocs anti éruption) Cameron (Neufs). Cet équipement a été cédé en mars 2015.

Au 31/12/2016, le montant brut de l'appareil Sedlar 250 s'élevait à 2.891.727 € diminué des provisions exceptionnelles pour dépréciation à hauteur de 100%, soit 2.891.727 €, ramenant sa valeur nette comptable à zéro euro.

Au cours de l'exercice, l'armoire électrique (avec un système AC/AC de variation de puissance) dédiée au Sedlar 250 a été cédée. Il a été comptabilisé :

- une diminution de la valeur brute à hauteur de 799.690 €
- une reprise de provision de 799.690 €

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

6) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014 et 2016 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice. L'historique comptable est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation		Valeur Nette au 31/12/2017
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	
Eléments Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	881 129,15 €
Eléments Incorporels	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	218 870,85 €
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	1 100 000,00 €

IMMOS EN COURS	Montant Brut	Provision 2014	Rep Provision 2015	Variation Provision 2016	Rep Provision 2017	Valeur Nette au 31/12/2017
Sur le Sedlar 160						
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €				0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €				0,00 €
Sur le Sedlar 250						
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €				0,00 €
Eléments Corporels	3 670 615,48 €	-2 670 615,48 €	317 027,55 €	196 139,00 €	799 689,62 €	0,00 €
Cession 2015	-435 737,10					
Cession 2016	-1 077 429,45					
Cession 2017	-799 689,62					
TOTAL	3 217 746,36 €	-4 530 602,53 €	317 027,55 €	196 139,00 €	799 689,62 €	-0,00 €

Au 31/12/2017, la valeur nette comptable des deux appareils est de 1.100.000 € :

LIBELLE	Montant brut 31/12/16	Augment/ Diminution	Amort.	Provision pour dépréciation	Montant 2017	Valeur nette 31/12/17
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674		1 623 113	11 949 561		1 100 000
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709			1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	2 891 727	-799 690		2 891 727	-799 690	0
TOTAL	18 690 110	-799 690	1 623 113	15 546 697	-799 690	1 100 000

Au cours de l'exercice 2017, seule une diminution de 799.690 € a été enregistrée.

Au 31/12/2017 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élèvent donc à 15.167.307 €

Information sur la valorisation de l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage de Dietswell Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée.

Depuis sa date de stockage, nous avons cherché à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, contracteur de forage, broker

La situation très ralentie du marché du forage depuis le début de la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 n'a pas rendu la recherche de client aisée.

En ce qui concerne ce rig Sedlar 160, il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

En 2016, de manière assez conservative, il a semblé opportun de passer un complément de provision pour dépréciation de 2.900.000 € afin de refléter au mieux, à la fois la valeur résiduelle de l'appareil et, anticiper sur la décote à concéder à un acquéreur éventuel dans ces conditions de marché encore particulièrement faible.

La valeur résiduelle de l'appareil a donc été ramenée à 1.100.000 €, ce qui est un montant très conservateur par rapport à la valeur technique de l'appareil.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans trois sociétés :

- DOLFINES LOGISTIQUE à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital.

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.735,84 €. Au 31 décembre 2017, la provision a été maintenue pour ce même montant.

Les titres de participation de DOLFINES LOGISTIQUE sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société au 31 décembre 2017, soit un montant de 28.902,12 €. Sur l'exercice 2017, un complément de provision de 9.301,31 € a été comptabilisé.

Le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.836.637,96 € au 31 décembre 2017.

8) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

DOLFINES LOGISTIQUE

Compte tenu de l'évolution de la situation chez DOLFINES et du « retour à meilleure fortune » constaté sur l'exercice 2012. Au 31/12/2016 le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES LOGISTIQUE s'élevait 183.052,72 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 3.767,58 € au titre de 2016 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant.
- Un remboursement partiel par virement du 24/10/2017 d'un montant de 110.000 € a été comptabilisé
- Des intérêts rémunérateurs d'un montant de 2.666,39 € au titre de la période du 01/01/2017 au 24/10/2017, date du règlement partiel, ont été capitalisés sur le compte courant.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2017 s'élève à 79.486,69 €.

- Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,67 % ont été calculés pour un montant de 918,07 €, au titre de la période du 25/10/2017 au 31/10/2017

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des années 2014, 2015 et 2016, DIETSWELL a consentie plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRESIL, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2016 s'élevait à 138.091,19 €

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 1.704,99 € au titre de 2016 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant
- Deux avances de trésorerie ont été versées à cette filiale en mars 2017 pour un montant total de 50.000 €

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2017 s'élève à 189.796,18 €.

- Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,67 % ont été calculés pour un montant de 2.474,89 €.

Sur l'année 2017, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations.

Au 31/12/2017 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à 0 €

9) STOCK D'APPROVISIONNEMENT

▪ **d'en-cours production de services**

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Projet PERENCO CAMEROUN

Au 31/12/2016, le montant des études comptabilisées en en-cours de production s'élevait à 88.181 €.

Ce montant correspondait à des études d'ingénierie effectuées pour la société PERENCO-CAMEROUN au cours du premier trimestre 2016 dans le cadre de la fourniture un appareil de forage et work over spécifique pour opérer sur plusieurs plateformes de leurs champs au Cameroun

En 2016, PERENCO CAMEROUN en a retardé la construction.

En 2017, au regard de la crise, PERENCO CAMEROUN a abandonné son projet. En conséquence ces études ont été reprises sur l'exercice. Cette reprise de stock a été comptabilisée au débit du compte variation d'en cours de production de services

Au 31/12/2017, le solde du compte "Etudes en cours" est de 0 €.

▪ **Approvisionnement**

Néant.

10) **Méthode de dégagement de marge sur les chantiers de forage**

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaire à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaire à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaire total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2017.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2017, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2017, aucun chantier n'est en cours.

11) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2016 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 241.905,82 €.

Sur l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une reprise de provisions de 14.463,19 €

Au 31/12/2017, Le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 227.442,63 €

12) PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Pour rappel, en 2016 :

- ❖ la société avait remboursé intégralement le capital des OCA d'un montant total de 1.260.932 €
- ❖ au 31/12/2016, apparaissait une provision de 137.361,68 € correspondant à:
 - Intérêts à payer : 12.429,39 €
 - Primes de non conversion : 124.932,29 €

Au cours de l'exercice 2017 cette somme de 137.361,68 € a été intégralement remboursée.

Au 31/12/2017, le solde des primes de remboursement des OCA est de 0 €

13) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2016 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 87.773 €

Sur l'exercice 2017, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 9.611 €
- une augmentation de 31.850 €

Au 31/12/2017 le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 110.012 €

Cette somme est décomposée comme suit :

- pour perte de change constatée pour 31.850 €
- pour perte sur crédit de TVA au Congo pour 14.192 €
- une provision pour litiges en cours pour 63.970 €

14) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 31.849,82 € au 31 décembre 2017.

15) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

16) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**▪ Charges constatées d'avance**

Ce poste s'élève à 202.564,23 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2017.

▪ Produits constatés d'avance

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2017.

Au 31/12/2017, le poste produits constatés d'avance est égal à 0 €.

17) ACOMPTES VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 9.802,42 € au 31 décembre 2017 correspond à des avances diverses sur commandes.

18) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2017, le total des charges exceptionnelles s'élève à 1.048.718,55 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	138.487,97 €
➤ sur des opérations en capital	803.209,20 €
➤ sur des dotations de provisions	107.021,38 €

Au 31 décembre 2017, le total des produits exceptionnels s'élève à 913.083,93 Euros, ventilés ainsi :

- sur les opérations de gestion 70.749,70 €
- sur des opérations en capital 42.644,60 €
- Reprise de provision risques & charges 799.689,63 €

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2017 est donc une perte de 135.634,62 €

19) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES :

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2017 au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 25.624,24 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

20) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

21) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Succursale à ABU-DHABI :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2017, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

2) Succursale en TUNISIE :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à LA SOUKRA en TUNISIE en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2017, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en TUNISIE, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

3) Succursale au GABON :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à PORT GENTIL au GABON en avril 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2017, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au GABON, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

4) Succursale au CONGO :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à POINTE NOIRE au CONGO en juin 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2017, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au CONGO, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

5) Etablissement stable en Espagne :

La Société DIETSWELL a enregistré un établissement stable à Bilbao en Espagne en février 2015. Cet enregistrement postérieur à la clôture 2014 a néanmoins un effet rétroactif à compter de mars 2014, soit le début des opérations GAVIOTA en Espagne.

Cet établissement stable est en cours de clôture suite à l'arrêt des opérations.

6) Succursale en Algérie :

La Société DIETSWELL a enregistré une succursale à Alger en Algérie en février 2016.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2017, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Algérie, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

7) Succursale en Bulgarie:

La Société DIETSWELL a enregistré une succursale à Sofia en Bulgarie en juin 2017.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2017, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Bulgarie, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

22) AVANCES CONDITIONNEES

En Octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Sur l'exercice, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.

23) EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31/12/2016, il ne restait que des intérêts à payer sur le dernier remboursement du capital des OCA pour un montant total de 137.361,68 € décomposé comme suit :

- Intérêts à payer : 12.429,39 €
- Primes de non conversion : 124.932,29 €

Montants comptabilisés selon les caractéristiques de rémunération suivantes:

- intérêt facial de 7% par an.
- Prime de non conversion de 7% par an

Sur l'exercice 2017, ces montants de rémunération ont été intégralement remboursés soit un total de 137.361,68 €.

24) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2017

L'effectif au 31 décembre 2017 est de 38 Salariés

- 19 Sièges
- 19 Expatriés

25) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au 31/12/2017 : L'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 190K€

26) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2017

- Le 28 février 2018, la succursale Algérie a été fermée.
- Le 23 mars 2018, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte et ont adopté des résolutions relatives aux délégations de compétence au Conseil d'Administration en vue de réaliser des opérations d'augmentation de capital. Dix sept résolutions ont été adoptées à l'unanimité sur les dix huit proposées par le Conseil du 1^{er} février 2018.
- Le 23 mars 2018, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, un Conseil d'administration s'est réuni et a approuvé le principe d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier

- Le 6 avril 2018, la société a réalisé une augmentation de capital de 1.060.695 euros par voie de création de 1.060.695 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Cette augmentation constatée par le Conseil d'administration du 17 avril 2018 est assortie d'une prime d'émission de 53.034,75 euros.

Le Capital social de la société s'élèvera donc à 6.364.170 euros

- Continuité d'exploitation** : Il a été constaté une faible activité durant les deux premiers mois de l'année 2018 avec une inflexion positive en mars. La Société a concentré ses efforts sur les actions commerciales pour reconstituer son carnet de commandes dans un contexte de marché encore déprimé.

Grâce aux opérations capitalistiques réalisées, la Société maintient son activité. Des signaux extérieurs, en particulier une forte augmentation du prix du brut, permettent d'envisager un rebond significatif de l'activité Oil & Gas d'ici la fin de l'exercice 2018.

27) AUTRES INFORMATIONS

- Engagements Financiers mobilisés durant la période**

La société a souscrit des Sicav monétaire auprès de la Société Générale afin de constituer une garantie bancaire. Ces SICAV pour un montant de 54.010 € sont donc mobilisées au 31/12/2017.

28) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 décembre 2017 :

- Emissions garanties bancaires

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
22-nov.-16	SOUMISSION	15-sept.-20	Zadco	41 102 €
22-nov.-16	SOUMISSION	15-sept.-20	Adma - Opco	36 862 €
30-janv.-17	SOUMISSION	31-déc.-19	Lukoil	22 930 €
20-nov.-17	SOUMISSION	indéterminé	Groupeement Reggane	221 102 €
				321 997 €

▪ Plan de réduction de salaires :

La société a signé avec les salariés du siège un accord de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017, avec une clause de retour à meilleur fortune.

L'engagement financier de la société au 31/12/2017 compte tenu de cette clause est de 255.489 €.

▪ Plan de réduction de charges du personnel sous-traité :

La société a signé des avenants avec du personnel sous-traité de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017, avec une clause de retour à meilleur fortune.

L'engagement financier de la société au 31/12/2017 compte tenu de cette clause est de 24.939 €.

29) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 303 475	1 euro
2. Actions émises pendant la période	-	
3. Actions annulées	-	
4. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	5 303 475	1 euro

Au titre des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de l'entreprise, il convient de noter l'impact potentiel suivant :

Titulaires	Titres		Quantité	Parité	Capital Potentiel	Dilution
Salariés	Bons de Souscription d'Actions	BSA 2011	18 100	1	18 100	0,3%
Salariés	Bons de Souscription d'Actions	BSA 2013	8 500	1	8 500	0,2%

30) RESERVES

Au 31 décembre 2017, le détail des réserves s'établit comme suit:

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	368 460 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	368 649 €

31) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	5 303 475	3 364 032	368 649			-123	-4 524 569	4 511 464
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-4 524 569			4 524 569	0
Ecart de Conversion des succursales						-7 661		-7 661
Résultat de la période							-1 209 550	-1 209 550
Au 31 décembre 2017	5 303 475	3 364 032	368 649	-4 524 569	0	-7 785	-1 209 550	1 209 550

32) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES :

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES	38 112 €	-19 650 €	100,00%	38 063 €	9 161 €	79 487 €	Néant	-9 301 €	91 847 €	0 €	Néant	0,00
LOGISTIQUE SA												
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	30 000 BRL	-498 124 BRL	100,00%	30 000 BRL	30 000 BRL	702 250 BRL	Néant	-44 043 BRL	1 051 326 BRL	767 425 BRL	Néant	1,00
Participations (entre 10 et 50%)												
Autres participations												
A) Françaises												
Néant												
B) Etrangères												
FEUMAG	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0,00
(capital en USD)												